

Village de Forez

**Cahier d'histoire locale
Centre Social de Montbrison (42)**

N° 79 - 80 octobre 1999

p. 2	Crible à cendre	Pierre-Michel Therrat
p. 5	Avril 1814 : les Autrichiens entrent à Saint-Bonnet-le-Courreau	Stéphane Prajalas
p. 7	Notre-Dame-de-Laval	Jérôme Sagnard
p. 20	D'une charte à l'autre, franc-fief litigieux et hameau perdu...	Roger Briand
p. 25	Mistral et les Foréziens.	Jean-Paul Gourgouillon
p. 27	Du Consulat à la seconde Restauration : l'exemple d'une société provinciale entre guerre et paix, le département de la Loire.	Pascal Chambon
p. 31	Inventaire des Croix de Gumières	Joseph Barou
p. 36	Inventaire d'un artisan sellier de Montbrison	Danielle Bory
p. 42	Dernières publications de Village de Forez	
p. 43	Des pièces de monnaie par sacs entiers (1804)	Marie Grange
p. 45	Bibliographie des œuvres de Marguerite Gonon : compléments	Claude Latta
p. 47	René Berchoux	C. L.

Village de Forez, bulletin d'histoire locale.

Siège social (abonnements) :

- Centre Social de Montbrison, 13, place Pasteur, 42600 MONTBRISON.
- Directeur de la publication : Claude Latta.
- Rédaction : Joseph Barou.
- Abonnement et diffusion : Philippe Pouzols, André Guillot.
- Comité de rédaction :

Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Danielle Bory, Roger Briand, Mireille Busseuil, Pascal Chambon, Edouard Crozier, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, Francis Goutorbe, André Guillot, Jean Guillot, Marie Grange, Claude Latta, Mickaël Lathière, Philippe Pouzols, Stéphane Prajalas, Jean-François Roche, Pierre-Michel Therrat.

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 1999.

Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, Saint-Etienne.

Crible à cendre

Chaque maison ancienne possédait sa cheminée, voire son four à pain. Une réserve à cendre était souvent présente, soit à droite ou à gauche du foyer au bas de la cheminée, soit sous la pierre horizontale d'entrée du four. Cette réserve était une niche maçonnée dans l'épaisseur du mur fermée à moitié sur le devant, par une pierre plate verticale. Les cendres étaient en effet récupérées et stockées ainsi en vue de leur utilisation pour la buya, la grande lessive.

Au siècle dernier, dans nos campagnes, un des soucis majeurs de la maîtresse de maison était le linge. Elle mettait un point d'honneur à en avoir beaucoup. Fierté certes, mais aussi nécessité. En effet le linge sale était accumulé et lavé seulement une ou deux fois dans l'année. Le moment propice était imposé par les travaux agricoles. La première lessive avait lieu à la fin de février ou début juin avant la moisson et la deuxième en novembre vers la sainte Catherine après les derniers travaux.

La lessive était entassée dans un grand cuvier en terre cuite posé sur un trépied de forme spéciale (en forme de fourche). Avant de mettre aucun linge on prenait la précaution de mettre devant l'orifice de la bonde un petit fagot de sarments, un tuileau ou une mâchoire de porc¹ pour empêcher le linge de boucher le trou d'écoulement. Le cuvier rempli, on plaçait au-dessus du linge sale une grosse toile épaisse appelée *charri* ou *chiôr*² ou dans les monts du Forez *effluri*³ sur laquelle on étendait une épaisse couche de cendre (15 à 20 cm). On rabattait alors, par-dessus ce matelas de cendres, les pans de l'*effluri* pour emprisonner les cendres.

Venait alors le coulage : on versait sur le linge du cuvier de l'eau chaude (chauffée à proximité sur la chaudière). L'eau chaude se répandait et filtrait alors toutes les couches avant d'être recueillie dans un baquet placé sous le cuvier. Cette eau lessiveuse, réchauffée, était à nouveau répandue sur le linge, et ainsi de suite.

Pourquoi des cendres ? Les cendres blanches contiennent des sels minéraux qui sont des sels de potassium (et donc peuvent servir d'engrais, entre autres pour les arbres fruitiers) et de sodium. Allongés à l'eau chaude ces sels se transforment en alcalis, carbonate de potassium et carbonate de soude, produits qui sont encore à la base de toutes les lessives.

Les cendres, résidus du foyer, brutes de récupération comportaient des morceaux de bois ou charbon de bois incomplètement consumés. Il va de soi que ces éléments solides plus ou moins importants et qui noircissaient tout à leur contact étaient indésirables en vue de leur utilisation pour la lessive. Il devenait alors nécessaire de les tamiser - opération guère plaisante, les cendres pulvérulentes remuées dégageant un important nuage de poussière.

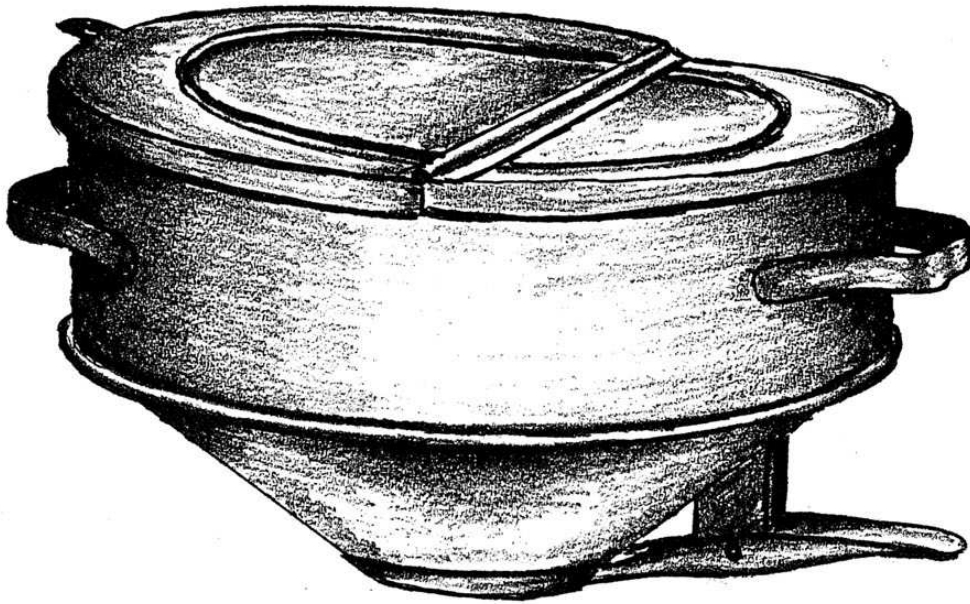
Un outil simple et hermétique permet de réaliser confortablement cette opération : le crible à cendre.

Cet objet en tôle, datant du XIX^{ème} siècle, d'une hauteur totale de 16 cm, ressemble, dans sa partie supérieure, à un tamis cylindrique de 29 cm de diamètre. La grille du tamis est ici une tôle percée de nombreux trous de un demi centimètre de diamètre (environ 250 en tout). La partie cylindrique située en dessus de cette grille, servant de réservoir de charge, est munie de deux poignées latérales permettant une bonne préhension lors du tamisage.

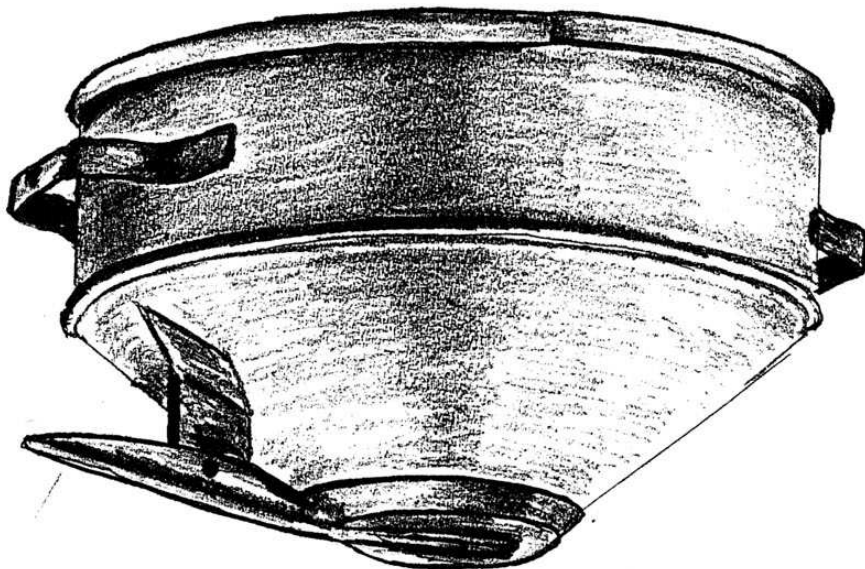
¹ Cf. Robert Bouiller, *La maison, usages domestiques roannais*.

² L.-P. Gras, *Dictionnaire du patois forézien*.

³ En patois forézien les cendres sont des *effloures*.



Vue de dessus montrant le couvercle supérieur



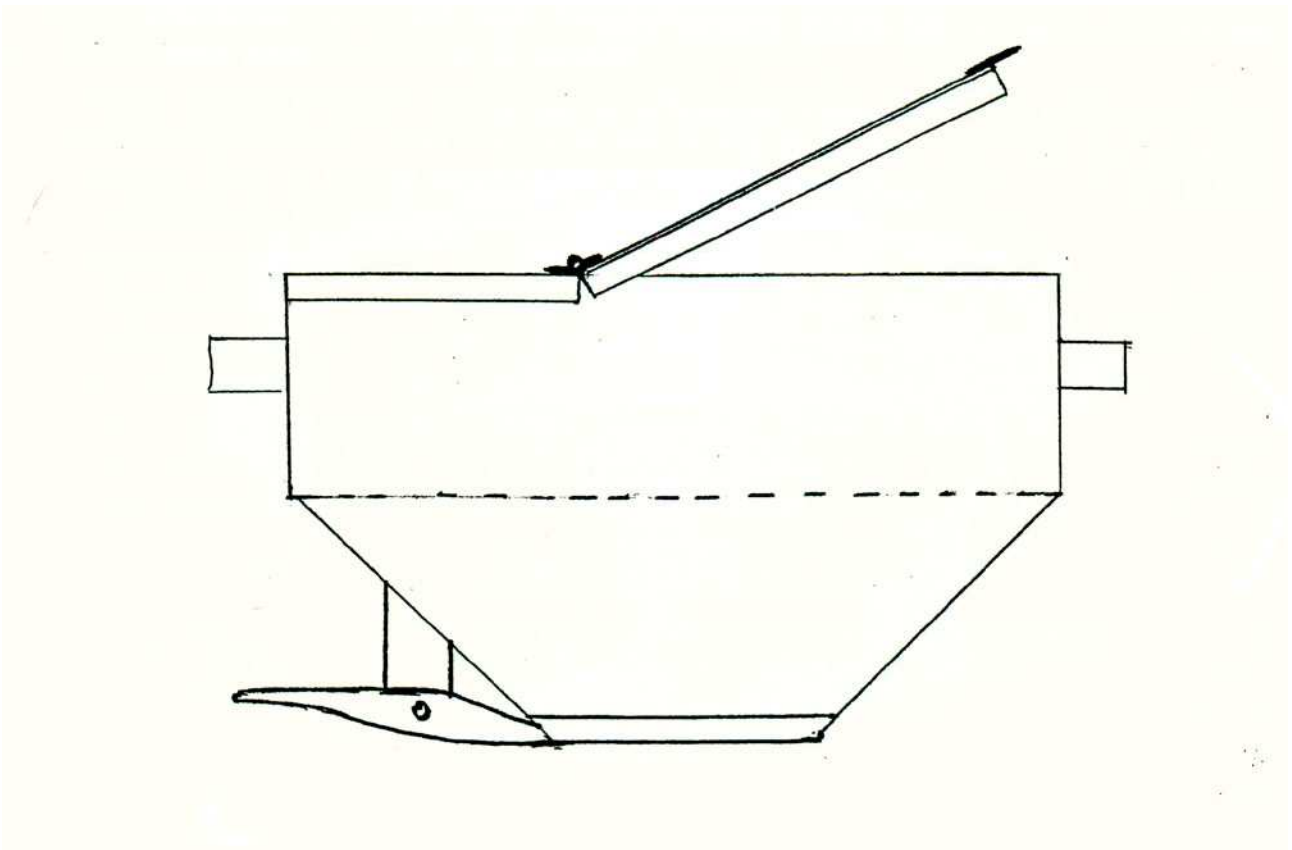
Vue de dessous montrant le clapet inférieur

Ce réservoir est fermé d'un couvercle supérieur : une petite moitié soudée sur la paroi verticale, l'autre ouvrant par charnière pour le chargement. Sous ce tamis est sertie un tronc de cône renversé formant entonnoir. Cet entonnoir est obturé, dans sa partie inférieure, par un couvercle muni d'un ressort de rappel le maintenant en position fermée. Son ouverture est commandée par une poignée.

Il suffisait alors de charger le crible par son couvercle supérieur qui se clipsait, en position fermée, sur la paroi verticale le chargement terminé. Après un mouvement de va-et-vient horizontal, les résidus de bois et charbon de bois restaient dans la partie haute alors que la cendre épurée tombait dans la partie basse et s'accumulait, grâce à l'entonnoir, sur le clapet inférieur maintenu fermé par le ressort. L'utilisateur manoeuvrait alors la poignée de ce couvercle, libérant ainsi les cendres qui coulaient dans la réserve pour la lessive (souvent un tonneau défoncé). débarrassées de leurs impuretés, elles étaient alors prêtes à l'emploi. Après avoir vidé les déchets retenus par le crible, on le chargeait de nouveau.

Cet instrument de tôle, ouvrage de ferblantier, présentait un réel avantage : grâce à ses deux couvercles hermétiques, le criblage des cendres nécessaires à la lessive pouvait se faire sans poussière.

Pierre-Michel Therrat



Vue en coupe

Avril 1814 : les Autrichiens entrent dans Saint-Bonnet-le-Courreau

Les registres paroissiaux recèlent bien des trésors, souvent méconnus. De récentes recherches généalogiques menées aux archives municipales de Saint Bonnet le Courreau m'ont permis de tirer de la poussière un épisode du siècle dernier qui s'est déroulé dans ce petit village situé au coeur des monts du Forez.

L' événement s'est produit en 1814, après la défaite de Leipzig (16-19 octobre 1813) et l'invasion de la France par les armées des puissances européennes, que l'on appelait à l'époque les "alliés", et qui entraîna la chute du Premier Empire.

Le document, qui a pour titre *Arrivé des Autrichiens dans la commune de St-Bonnet-le-Courreau*, a été retranscrit tel quel, avec les fautes d'orthographe qui en font, parfois, la saveur.

Depuis environ un mois le bruit courait que les armées autrichiennes s'approchait de nos contrés , enfin le neuf avril (veille du jour de paques) on a entendu tant du chef lieu de cette commune que des hameaux qui sont situé au dessous du Bourg de St Bonnet Le Bruit des caisses ou tambour qui était les armées autrichiennes qui arrivait a Montbrison composé d'environ 400 000 hommes tant cavalerie qu'infanterie. Le soir du même jour on a apperçu du Bourg de cette commune une grande quantité de feu sur la ville de Montbrison c'est ce qui a jetté l'épouvante dans plusieurs Maison, on fit Raffermer par quelqueq personnes qui arriverent de Montbrison (du Marché) que ces troupes ne faisait aucun Mal et que ces feux etait leur Bivaque.

Le lendemain Jour de paques (10 avril 1814) sur les trois heures du Matin une patrouille composé de sept soldats autrichiens arriverent au Bourg de cette commune pour voir s'il n'y avait point de troupes dans cette commune (Par ceque le Bruit courait a Montbrison que des troupes de soldats francais setait retiré dans cette commune) Mais après qu'ils eurent visité ils se firent donner un certificat constatant qu'aucun corps d'armés ne sétait retiré dans cette commune. ils burent et mangerent sans faire aucun outrage ni insulte. ils partirent (Sur les Six heure du matin) pour se rendre à champdieu rejoindre leur corps d'armés en faisant Baucoup de Politesse a celui qui leur donna a Boire et a Manger (qui était le Sr Nermon M dudit Bourg)

Enfin ledit Jour de Paques (10 avril 1814) sur les neuf heures du soir une troupe composé d'environ trente soldats tant autrichiens que Polonois arriverent en faisant Baucoup du Bruit cest ce qui fini de jetter L'épouvante dans tout Le Bourg en croiant qu'ils était venu pour mettre les maisons au pillage.

Mais au contraire ils ne firent aucun mal n'y aucun outrage, tout ce qui était le plus Désagréable pour les habitans dudit Bourg c'est que l'on ne comprenait pas leur langage, néantmoins Le Maire de cette commune et plusieurs autres habitans coururent audevant

deux et leur firent Bon accueil, alors ces soldats firent comprendre qu'il voulait s'arreter dans ce Bourg et qu'il voulait Manger et Boire aussitot on leur porta Du Bois il firent du feu et on leur donna a Boire et a Manger, et ils firent Leur Bivouaque du coté de Bize dudit Bourg sur le chemin du Bois du Mas audessus de la frérie , ainsy il passerent la nuit tranquille Le L'endemain L'undi de paques (11 avril) L'on envoya un homme du Bourg de cette commune trouver leur prince a Montbrison, pour Leur dire que nous etions dans un Movais pays et qu'il ny avait point de troupe dans nos environ et il le prierent de faire sortir Les Soldats de cette commune aussitot il envoya un cavalier avec ordre de se Retirer du Bourg et de cette Commune, ainsy les susdits Soldats autrichiens et polonois partirent de ce bourg ver les trois heures du Soir ledit Lundy de paques en faisant des remerciement et des politesse au habitans de ce Bourg.

Depuis cette époque nous n'en revirent plus a St Bonnet.

Une histoire assez plaisante arriva Lorsque Lesdits soldats autrichiens et polonois arriverent au Bourg dudit Saint Bonnet. Laquelle mérite d'etre Raconté L'on avait fait courir le Bruit dans ces environ que lesdits soldats pillait Baucoup et surtout la viande de cochon (ou le Lard) ainsy ledit jour de paques au soir, un habitant dudit bourg de St Bonnet prit une idée de cacher son cochon (ou son lard) craignant que si lesdits autrichiens venait dans cete commune ils lui le pillerait. dans cette crinte il prit la Résolution de cacher son cochon (ou son lard) Ledit Jour de paques vers les neuf heures du Soir il se charge son lard sur les époles Pour le porter dans quelques cachette. Dans ce moment Lorsqu'il ouvrait La porte de sa maison un soldat autrichien arrive chez lui pour lui demander a Boire Jugéz Lecteur comment ce pauvre homme fut confus a cette vue qui fut Bien affligente pour luy

Afin que le Seigneur tout Puissant nous preservent de ne plus voir ces forte chozes. Car Je ne peut exprimer la Terreur et les alarmes qu'on causé ces soldats dans nos environ. Dans La crinte qu'il ne Se livrent au pillage et au viole

Le tout est dans la plus exacte verité

Nermon

Secetaire de la Mairie de Saint Bonnet le Courreaux

Il n'est nullement question de voir une quelconque collusion dans le bon accueil relatif réservé aux troupes d'occupation par la population de Saint Bonnet le Courreau, ni une façon de manifester un ressentiment vis à vis du régime de Napoléon I^{er}, mais plutôt une aspiration à la tranquillité.

Comme l'écrira un demi siècle plus tard L. P. Gras à propos des paysans foréziens : *Pourvu qu'on les laisse vivre en paix , que leur importe tel ou tel gouvernement. Ils chantent le refrain bien connu :*

Ca va mal ! sort fatal !

A bas le trône royal !

Nous vivons, c'est le principal !

Au début du XIX^e siècle, l'idée de patrie était, se mble-t-il, une notion au sens restreint pour la population de nos monts du Forez.

Stéphane Prajalas

La restauration de Notre-Dame-de-Laval

Lors de la restauration de la chapelle de Notre-Dame-de-Laval, une commission administrative fut investie pour veiller à l'achèvement des travaux. En effet, cette chapelle était proche d'une ruine complète et imminente compte tenu de l'état de délabrement de ses voûtes, corrodées par les eaux pluviales. Elle servait de grange à foin avant d'être laissée à l'abandon. Heureusement, Mmes Grizard et du Verne vendirent cette chapelle à la Diana par acte authentique du 19 septembre 1893 par devant Maître Veilleux, notaire à Roanne et membre de la Diana. Cette vente fut homologuée par décret du Président de la République en date du 28 mars 1894. Ce fut la société historique et archéologique du Forez, la Diana, qui accepta les titres de propriété permettant d'assurer cette mission de conservation du patrimoine local.

Les habitants de St-Germain-Laval et leur conseil municipal furent associés à la Diana dans cette mission de sauvegarde. L'archevêque de Lyon veilla au bon déroulement de cette pieuse action. De plus, un appel aux donateurs fut lancé pour assurer cette restauration et un livre d'or consigna les noms de tous les donateurs. La souscription apporta 1 500 F., somme que des dons ultérieurs devaient notablement accroître. Une commission mixte mélangeant souscripteurs habitants de St-Germain-Laval et membres de la Diana fut formée pour présider aux travaux. Elle fut composée de MM. l'abbé Giraud, archiprêtre, Rajat, adjoint au maire, et Pierre Randin, représentant les souscripteurs, Joseph Déchelette, Ernest Gayet et Vincent Durand, délégués par le conseil d'administration de la Diana. Cette commission se donna pour président M. Gayet et pour trésorier M. Ranquet. Les travaux de maçonnerie furent confiés à Boichon, ceux de menuiserie à Gathion et à Cornet, ceux de serrurerie à Gerin et les peintures à Palley.

Quel prix pour la chapelle de Notre-Dame-de-Laval ?

Dans la correspondance entretenue entre Vincent Durand et Joseph Déchelette, une partie des lettres⁴ écrites par Vincent Durand décrivent l'évolution des travaux de rénovation de la chapelle. Ce sont là quelques extraits de cette correspondance qui vont être commentés. Pour chaque lettre, le rituel est similaire, Vincent Durand⁵ appelle toujours Joseph Déchelette⁶ : *Mon cher ami*⁷. Durand en appelle à ses amis pour sauver de la ruine la chapelle de Laval. Il explique, décrit méticuleusement l'édifice et évalue son prix d'achat :

Je suis non moins désireux que vous de voir la chapelle de Laval échapper à la ruine prochaine qui la menace et crois en effet qu'il serait utile de saisir de la question le conseil de la Diana et de provoquer un voeu en faveur de ce monument que tant d'êtres recommandent à notre intérêt. Puisse ce voeu toucher M. du Verne et l'engager soit à faire lui même le nécessaire pour préserver l'édifice de plus grandes dégradations, soit à le céder à un prix doux ! Celui de 4 à 500 F. que je vous indiquais ne s'applique qu'à l'emplacement lié au terrain qui environne la chapelle. C'est, à mon avis, le plus qui a 1 500 m environ de pâtre, de graviers peuvent valoir. Mais le bâtiment lui-même a une certaine valeur, non comme construction d'une utilité bien immédiate : cela n'est bon qu'à faire un dépôt, et il n'y a qu'une petite maison à proximité, mais pour la quantité assez considérable de pierres de souille qu'on retirerait de la démolition. Il faudrait donc

⁴ Néanmoins, en de rares endroits, l'écriture de Durand est impossible à déchiffrer d'où quelques blancs dans le texte.

⁵ Vincent Durand est né le 9 mai 1831 et décédé le 28 janvier 1902. Il habite Daumois (Domois) commune d'Ailleux. Il est secrétaire de la Diana, maire d'Ailleux, historien, dessinateur, illustrateur et paysagiste. Il a reçu 20 000 lettres au cours de sa vie de France et d'Europe.

⁶ Joseph Déchelette est né le 8 janvier 1862 et décédé le 4 octobre 1914. Il a 31 ans de différence avec son ami Vincent Durand mais cela ne nuit pas à leur amitié. C'est un industriel roannais, qui parle plusieurs langues et qui parcourt le monde. Il est féru d'archéologie comme Durand. Il est membre de la Diana.

⁷ Lettre du 15 octobre 1892 de Durand à Déchelette

ajouter quelque chose pour la valeur du bâtiment. Mon examen a été trop rapide et trop superficiel pour que je puisse donner un chiffre ; il aurait fallu d'ailleurs pénétrer à l'intérieur. La chapelle⁸ a environ 20 m sur 8, hors oeuvre, sur 10 à 12 m de hauteur sous toit.

Il est probable que l'immeuble et le terrain vague en dépendant ne rapportait presque rien à M. Du Verne. A mon avis donc, il faudrait, après l'avoir au préalable pris par les sentiments, et lui avoir démontré, que outre, qu'il aura à dépenser de l'argent s'il garde la chapelle et veut l'empêcher de tomber en ruine, il faudrait dis-je, lui offrir un prix très modeste du tout, 6 ou 800 F. par exemple. Cela devrait se trouver.

Combien il est regrettable que M. Pochin qui était propriétaire de la chapelle de Laval avant qu'elle soit tombée aux mains de M. Vollat, n'ait pas vécu quelques années de plus. Il se proposait de la réparer et de la rendre à sa destination première. Je vais me procurer un extrait du cadastre, qui nous renseignera plus exactement sur la consistance de l'immeuble.

Je pense qu'une réunion de la Diana ne peut tarder.

Peu à peu, Durand pose sa réflexion et énonce de manière rationnelle ses arguments pour cet achat :

Sans examiner de naguère ou non la prudence, je crois comme vous que l'essentiel pour l'heure est de sauver l'édifice et de profiter des bonnes dispositions de M. du Verne. Au dernier moment, si M. le curé a changé d'avis, ou que l'archevêché conseille d'accepter, il sera facile de faire une donation régulière au profit de la fabrique... J'estime d'ailleurs qu'il serait prudent de prendre sur l'affaire, et quelque être le propriétaire définitif, les conseils d'un notaire ou d'un avocat M. Chassain en donnerait sans doute de fort bons⁹...

Notre-Dame-de-Laval sauvée !

V. Durand ne dirige pas de manière solitaire les opérations. Systématiquement, il cherche conseil auprès de ses amis de La Diana comme par exemple MM. Chassain¹⁰ et Boichon¹¹ pour résoudre les obstacles qui se présentent. Trois mois de négociations, d'octobre à décembre 1892, sont nécessaires pour finaliser un accord pour la vente de la chapelle de Baffie. Le but commun des deux hommes de sauver cette chapelle est atteint avec succès :

Je vous félicite, mon cher ami, de l'heureux succès de vos négociations. Voilà donc, grâce à vous, N.-D.-de-Laval sauvée ! Quel plaisir cette nouvelle aurait causé à notre pauvre ami¹² ! Je partage votre avis : le plus pressé pour l'heure est d'aviser aux réparations intéressant la solidité du gros oeuvre. Je n'en vois pas d'autres urgentes que la restauration de la toiture, à savoir réfection de la partie effondrée et sans doute reprise à taille ouverte du reste...

Je serai à votre disposition le jour qui vous conviendra d'amener M. de Paszkowicz¹³ à St-Germain. Il sera prudent de faire retenir d'avance un charpentier, un maçon muni d'une échelle assez longue pour atteindre le toit.

Nous avons 3 mois pour convertir en autre authentique le sous-seing privé, ou pour faire enregistrer celui-ci. Je pense bien toutefois qu'un acte notarié vaudra mieux. J'espère que M. Veilleux ou un autre notaire faisant partie de la Diana nous prêtera en cette circonstance son concours gracieux : il serait assuré ...de la part de M. Philippe Testenoire. Les clauses du contrat devront être mûrement étudiées, quel que doive être le propriétaire définitif pour assurer celui-ci contre toute tracasserie administrative et l'édifice lui-même contre tout acte de vandalisme ; les jurisconsultes amis ne nous refuseront pas leurs conseils¹⁴...

⁸ La chapelle mesure exactement 22 m 45 de longueur sur 7 m 20 de largeur dans oeuvre, divisée en trois travées voûtées d'ogives, dont les deux premières forment la nef, et la troisième, plus haute de deux m est le chœur.

⁹ Lettre du 1 décembre 1892 de Durand à Déchelette

¹⁰ Chassain est un cousin à Joseph Déchelette

¹¹ Boichon est entrepreneur.

¹² Auguste Chaverondier (1820-1891), cousin de Joseph Déchelette, archiviste de la Loire de 1861 à 1891 et décédé en 1891. A sa mort, il lègue sa bibliothèque à son cousin Déchelette.

¹³ M. de Paszkowicz est l'architecte responsable de la réhabilitation de la chapelle.

¹⁴ Lettre du 21 décembre 1892 de Durand à Déchelette

M. Etienne de Paszkowicz¹⁵ est l'architecte responsable du projet de réhabilitation de la chapelle. Retenez bien ce nom ! Car Durand, Déchelette et consorts n'ont pas fini d'entendre parler de ses agissements. Après l'achat, Durand se met à penser à parer au plus pressé : réparer la toiture et empêcher les infiltrations d'eaux : *...Je ne crois pas possible d'entreprendre aucun travail à la chapelle de Laval avant le printemps. Comment tenir sur les tuiles par un pareil froid ? Mais aussitôt la chose sera possible, il sera bon d'ici à réparer cette toiture, car nécessaire l'eau doit s'amasser dans les reins des voûtes.. C'est là le côté faible des voûtes en arc d'ogives. Les constructions devraient par le cas d'un désordre dans les toitures pourvoir par des gargouilles à l'écoulement des eaux qui pénétreraient ... tellement au dessous¹⁶ .*

Comment financer la restauration de la chapelle ?

Le financement de la restauration est difficile à trouver mais La Diana réussit à obtenir des dons pour assurer la bonne tenue de ce long projet : *Je suis charmé des nouvelles que vous me donnez de N.-D.-de-Laval. Puisqu'on est assuré de faire face aux 1 500 F. de dépenses nécessaires, je suis fort d'avis comme vous et sauf l'agrément de M. de Poncins qu'il faut se mettre à l'oeuvre de suite¹⁷...*

La chapelle de St-Germain est située loin de Montbrison, à une demi-journée de carriole. En conséquence, Grezolles, membre de la Diana est chargé de superviser l'avancement des travaux avec l'assentiment de l'architecte : *Paszkowicz à Grezolles lui donnera pour surveiller les travaux de St-Germain...*

Déchelette soumet une idée à Durand que ce dernier reprend à son compte. Leur but est simple : se concilier la population locale et le clergé : *Votre idée de transfert annuel pour un ou quelques jours de la statue de Notre Dame dans son ancien sanctuaire est fort ingénieuse...*

Durand précise la hiérarchie des travaux à effectuer dans la chapelle :

J'ai beaucoup songé en revenant aux travaux¹⁸ à faire, dont nous avons si peu nous occuper sur place. Il y a cela de bon, qu'on peut travailler simultanément à tout. Cela devrait donc se faire vite. Une des premières choses me semble devoir être la restauration de la porte principale... » qui « *doit précéder le crépissage intérieur...*

Durand évoque un événement de la nature, un coup de foudre qui a provoqué des dégâts dans la chapelle : *Je me demande si le coup de foudre qui a faussé les aplombs de la façade n'a pas dérangé le parallélisme des voussures des montants du trumeau de la porte... elle est urgente. Elle peut démontrer en effet la nécessité de la dépose complète du trumeau.*

Durand parle de la porte d'entrée de la chapelle et de ses réparations qui vont jeter beaucoup de trouble dans cette réhabilitation : *Il faudra aussi, je crois, préciser des à présent les dispositions de la porte en bois, reproduit ou, dans de meilleures conditions d'assemblage, le dessin existant, je suis toujours très opposée aux armatures de fonte extérieures : mais j'ai réfléchi qu'il existe à St-Germain serrurier-forgeron très habile, M. Bouvier, qui est capable d'exécuter parfaitement n'importe quel travail si, par patriotisme, il consentait exécuter à bon compte une ferrure apparente, il y aurait peut-être possibilité d'espérer une économie sur le travail de menuiserie en faisant une porte toute unie.*

V. Durand n'hésite pas à faire appel à son entourage et à leurs compétences pour lui donner un coup de main. Il possède un budget à respecter et cela semble le gêner pour les travaux et ses idées :

J'avoue que, questions d'argent à part, je regrette presque que la nef ne soit pas tombée. Il a été bien plus amusant de rétablir le lambris ogival dont l'existence me paraît de plus en plus certains et qui dans ces dimensions et à cette hauteur devait produire plus grand effet.

¹⁵ Etienne de Paszkowicz est architecte à Roanne et membre de la Diana.

¹⁶ Lettre du 19 janvier 1893 de Durand à Déchelette

¹⁷ Lettre de Durand à Déchelette

¹⁸ Lettre du 31 août 1893 de Durand à Déchelette

De sa propriété de Daumois, Durand réfléchit aux travaux et il ne possède pas le contact visuel de l'évolution de ces derniers d'où de nombreuses interrogations qu'il soumet à Déchelette :

Les travaux de préservation contre l'humidité à faire ... sont plus urgents que la pose de vitraux à 2 F. le mètre. J'ai bien envie aussi de retourner sur Notre Dame et d'y revoir à loisir l'édifice. Ces niveaux intérieurs m'inquiètent. Je voudrais savoir si oui ou non il y avait une marche de chaux.

Durand rajoute à un post-scriptum à sa lettre à propos des donations liées à l'achat de la chapelle de Baffie : *Certaines des conditions de réversibilité de la chapelle ne pourraient-elles pas être insérées dans la donation du Verne. On pourrait du reste mettre sur le dos des donateurs avec leur consentement... Et qu'il nous paraîtra dangereux d'accorder aux Saint-Germanois.*

Ce rajout est difficile à expliquer. S'agit-il d'un problème financier lié aux habitants de St-Germain pour la contribution au sauvetage de leur chapelle ? La Diana et ses membres du conseil connaissent quelques problèmes liés au statut de la chapelle lors de sa cession, développons ce passage intéressant car il nous cite l'ensemble des personnes qui se sont occupés de ce dossier :

Cette pluie diluvienne et les inondations qui peuvent en être la conséquence changeront peut-être les projets de M. de Poncins¹⁹, qui comptait nous réunir cette semaine à Montbrison pour prendre une délibération régulière tendant à être autorisés à accepter la libéralité de Mmes Grizard et du Verne²⁰. Il y aura aussi à examiner de quelles pièces devra être composé le dossier à produire. Après quoi et faudra s'arranger de manière à ce que celui-ci ne traîne pas trop longtemps dans les bureaux soit à Saint Etienne soit à Paris. Le factum des Germanois, dont vous prévoyiez l'éclosion, a été adressé à M. de Poncins quelques jours avant la dernière séance du conseil. C'est signé de l'inévitable M. Boichon, M. Gayet et de quelques autres, pour lesquels M. Randin ; M. le curé et M. l'abbé Dutey se sont abstenus. Les signataires demandent une nouvelle conférence, sans s'expliquer autrement sur leurs desiderata. Le conseil a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu nouvelles négociations sur le fond avant que la position de la société comme propriétaire de l'immeuble ne fût définitivement réglée. Pour ne pas rompre toutefois avec les Germanois. M. de Poncins a échangé avec eux, en évitant d'engager la société, des notes diplomatiques qui ont eu du moins le résultat de leur faire préciser le but qu'ils poursuivent : c'est toujours, paraît-il, la cession de la chapelle à une société civile²¹...

Qui sera propriétaire de la chapelle ?

Ce mois d'octobre 1893, voit la Diana régler ce problème de droit pour le statut de la chapelle, sa relation avec le culte aussi les membres de la Diana opèrent de manière douce pour éviter de froisser la susceptibilité des Saint-Germanois :

Je vois avec satisfaction que M. Gayet ne s'entête pas à demander la rétrocession à une société civile. Les moyens de rendre efficace, le cas échéant, la garantie que l'on nous demande que la chapelle demeure perpétuellement affectée au culte, devront être étudiés avec soin lorsque nous serons en état de reprendre d'une manière ferme les négociations. Pour le moment, il faut, ce me semble éviter de compliquer les choses et tâcher d'obtenir le plus promptement le décret d'autorisation, tout en entretenant d'ici là les bonnes dispositions des gens de St-Germain...

Deux mois après réflexion, Durand annonce l'abandon de l'idée de la société civile et rapporte à son ami les mesures de conciliation prises autour de N.-D.-de-Laval :

... M. Testenoire réclame le plan et l'expertise de N.-D.-de-Laval. Il faudrait pas en effet trop laisser vu la date des certificats de vie. La somme de 1 200 F. de l'estimation n'est-elle pas exagérée ? C'est ce que nous disait le matin M. Boichon car nous avons vu M. Boichon, et que MM. Gayet et Randin. Ils apportaient quelques modifications et demandes primitives, du Germanois, modifications concertées, paraît-il, avec M. le curé. L'idée de la société civile est définitivement abandonnée. L'immeuble, en cas de dissolution de la

¹⁹ Le comte de Poncins.

²⁰ Noms des vendeuses de la chapelle.

²¹ Lettre de Durand à Déchelette du 8 octobre 1893

société, reviendrait à l'Archevêché ; le mobilier le garnissant à la fabrique. En cas de partage des voix dans le conseil spécial mi-partie chargé de l'administration de la chapelle, l'archevêque aurait une prépondérance. Tout cela a paru acceptable mais nous avons résisté à la demande d'abdiquer en faveur du conseil administratif de Notre Dame le droit d'approuver les travaux ayant un caractère artistique. En somme, l'accord paraît être fait et ce sera avec l'archevêché que nous aurons à nous entendre pour lui donner une forme définitive, nous serons légalement propriétaires ; car d'ici là il ne peut y avoir qu'échange ... et même il pourrait être nuisible au point de vue l'autorisation à obtenir, de mêler la question de rétablissement du culte à celle de la donation²²...

Le frère de Joseph Déchelette²³ est le conseiller personnel de l'archevêque de Lyon. Il va jouer un rôle non négligeable pour appuyer les requêtes de son frère pour les projets liés à la chapelle :

Je pense que vous aurez pu envoyer à M. Testenoire le plan et l'expertise que M. de Paszkowicz devait dresser pour compléter le dossier de N.-D.-de-Laval. M. Gayet m'a écrit il y a quelques jours pour me demander le procès verbal de la dernière séance de la Diana, où audience avait été donnée aux députés de St-Germain afin que je puisse, me dit-il, mettre Mgr l'archevêque de Lyon au courant de la décision prise. J'en ai référé à M. de Poncins qui me répond d'envoyer ce procès verbal, mais qui a pris la précaution d'écrire au préalable à M. votre frère pour le mettre au courant de l'affaire et le prévenir de la démarche des Germanois. Le conseil quelque disposé qu'il soit à se prêter aux désirs de ces derniers, estime qu'il faut avant tout laisser homologuer... et ne pas s'exposer à un accident administratif, en mêlant prématurément à cette affaire la question du rétablissement du culte. J'espère qu'à l'archevêché on fera comprendre cela à nos zélés compatriotes²⁴...

Durand décrit de manière curieuse un coup de main inespéré d'un personnage assez éloigné de la religion : *...Vous verrez dans votre prudence ce qu'il est possible de faire par M. Audiffred²⁵ pour N.-D.-de-Laval. Evidemment, s'il veut s'en mêler l'affaire a bien des chances d'être vite et bien expédiée. C'est égal : il serait curieux d'en devoir à un franc maçon anticlérical. Mais le cœur humain a bien des mystères²⁶.*

Des travaux longs et difficiles

Une très longue lettre de V. Durand nous décrit avec minutie les travaux et toutes les difficultés liées à leur bon déroulement : *.... M. de Paszkowicz avait envoyé son projet de portes. On a décidé de faire la petite au midi, d'une manière définitive, en chêne uni ; mais d'ajourner les deux autres et de placer des portes provisoires en bois blanc les moins coûteuses possibles. Nous avons craint en effet que le prix des vitres et grillages et surtout celui des rejointoiements extérieurs indispensables au détriment notablement les prévisions du campanile, du montant qu'on nous donne une cloche ; nouveau chef de dépense à ajouter à déjà était votées. Je me suis rallié d'autant plus je tiens à cet ajustement des portes définitives que le projet de M. de Paszkowicz est loin de me sourire. Il a eu l'idée étrange de substituer chacune des portes jumelles en deux vantaux, disposition vicieuse à tous les points de vue. De plus l'assemblage adopté, sorte de grillage serré en vis de chêne rempli par de petits caissons saillants embrevés ces derniers et indépendants les uns des autres avec clous saillants n'ayant aucune force réelle, est tout ce qu'on peut faire de plus compliqué et de plus coûteux, pour arrivé à un effet qui ne vaudrait peut-être pas celui des portes actuelles. Notre brave et ... architecte, comme beaucoup de ses congénères n'a pas su ici se dépêtrer des formules courantes de l'école des beaux-arts et s'imbiber de l'esprit du monument à réparer...*

Durand énonce de manière méthodique l'avancée des travaux, dévoile ses goûts et conseille Déchelette de surveiller de très près les travaux de l'architecte. Durand lui donne quelques arguments pour lui faciliter la tâche. Cette pression va être grandissante. Quelques interférences au sein du conseil municipal

²² Lettre de Durand à Déchelette du 14 décembre 1893

²³ Joanny Déchelette est ordonné prêtre le 20 décembre 1873 et il finira évêque d'Evreux.

²⁴ Lettre de Durand à Déchelette du 30 décembre 1893

²⁵ Audiffred est sénateur de la Loire.

²⁶ Lettre de Durand à Déchelette du 31 décembre 1893

laisse à Vincent Durand à nous offrir une curieuse réflexion. L'importance de l'influence des marchands de vin qui intervient dans la gestion municipale de St-Germain !

... Il paraît que Saint-Germain²⁷ est en pleine crise municipale. Souhaitons qu'il n'en rejaillisse sur nous aucune éclaboussure, et que la haute protection des marchands de vin suffise à nous préserver de toute vexation ! Adieu mon cher ami, et encore une fois, bon jour, bon an ! ».

A propos de l'origine de la statue de Notre-Dame-de-Laval

Cette lettre est intéressante car elle ne mentionne pas les travaux effectués dans la chapelle. Vincent Durand évoque un point d'histoire locale liée à la grande histoire nationale. Dans cette courte démonstration, il réfute l'hypothèse de l'historien La Mure sur l'origine de la statue de N.-D.-de-Laval et dévoile ses arguments historiques :

... Je viens d'explorer, au point de vue N.-D.-de-Laval²⁸, les Bollandistes²⁹ et la revue des Historiens de la France. Cette enquête me prouve que La Mure est dans l'erreur quand il dit que Saint Louis, revenant de Terre Sainte par le Puy et s'étant arrêté à Asnières par Nervieu en juin 1255, aurait laissé à la chapelle de Laval la statue que l'on y voit. La date de 1255 paraissait déjà ne pouvoir convenir au retour de Saint Louis et de plus je soupçonnais fort que la charte de la Bénisson Dieu de cette année-là, dont La Mure se prévaut, était datée non d'Asnières en Forez, mais du palais royal d'Asnières sur Oise. L'itinéraire de Saint Louis insère Tome XXI des historiens des Gaules m'a prouvé que ce soupçon était fondé. De plus, Saint Louis revenait de la croisade, est bien passé au Puy, mais il a ensuite poursuivi sa route par Brioude, Issoire... il fut douteux qu'il soit venu en Forez en 1254 et même à aucune autre époque. Cependant, comme nécessairement la noblesse du pays a dû se porter à sa rencontre, il n'est pas impossible que Guillaume de Baffie, un des plus grands seigneurs d'Auvergne, ait reçu de lui une statue qu'il aurait fait placer dans une chapelle voisine de sa résidence de St-Germain-Laval. Ainsi s'expliquerait, un peu modifiée, la tradition qui en fait un présent du saint roi...

Durand modifie la glorieuse tradition orale du présent royal de manière très claire.

Des tentures pour le chœur

Sitôt cet intermède historique passé, Durand pense en mars 1895, trois ans après le début des travaux, à l'aménagement intérieur de la chapelle avec la question des broderies : *Je vous prierai bien mon cher ami, de tâcher de faire aboutir au plutôt la question des broderies³⁰ et tentures de Notre Dame. Voilà deux mois d'hiver écoulés, et c'est à peine s'il en reste 2 ou 3 avant l'époque prévue de la restructuration du culte, qu'on voudrait faire coïncider avec une tournée que Monseigneur doit faire dans ces parages...*

L'hiver stoppe l'avancée des travaux dans la chapelle mais il permet de réfléchir sur d'éventuels nouveaux projets d'aménagement : *Savez-vous si M. de Paszkowicz a mis à profit les loisirs forcés que a créés l'hiver pour s'occuper de nous établir le devis des travaux restant à faire sur le reliquat de la souscription, préparer un projet de portes définitives qu'on puisse présenter aux souscripteurs nouveaux? Ce dur hiver aura mis à l'épreuve la bonté des travaux exécutés par M. Boichon, de son dallage notamment. Je suis toujours un peu la marche de chœur et feuillures inférieurs des portes qui pouvaient bien en cas d'inondations, retenir un peu les eaux qui en revanche étaient un puissant obstacle à l'introduction de l'air et de la neige à l'extérieur...*

Durand indique à son ami les directives des travaux de la chapelle avec deux chantiers prioritaires: le choix d'un modèle de portes et le choix des tentures. Notons au passage la volonté de Durand de fonctionner par dons et sa manière pour les attirer :

²⁷ Lettre de Durand à Déchelette du 30 décembre 1894

²⁸ Lettre de Durand à Déchelette du 10 janvier 1895

²⁹ Un Bollandiste est un membre d'une société adonnée aux recherches hagiographiques dans un esprit de critique, et qui tire son nom de Jean Bolland (1596-1665), jésuite liégeois.

³⁰ Lettre de Durand à Déchelette du 8 mars 1895

...J'ai renouvelé à M. Paszkowicz mes recommandations³¹ à l'endroit de la réception des travaux de Boichon. Il m'a plu à l'oeil sur les points que je lui ai signalés. Je pense aussi qu'il préparera un projet de portes définitives...

Déchelette a adressé un projet de tentures à Durand, en retour ce dernier s'interroge sur le choix des textes en latin à inscrire : *... Il me semble que votre projet de tenture³² est bon et comme matières et comme disposition d'ensemble.*

Durand propose de payer les honoraires de l'architecte mais ce dernier refuse : *... Je ne sais si je vous ai dit, que vous écrivant de Montbrison, que la demande faite à M. de Paszkowicz de la note de ces honoraires pour la reconstruction du toit de Notre-Dame, il a répondu ne vouloir rien accepter pour le concours qu'il nous a prêté et nous prête. Je pense néanmoins qu'il conviendra que la commission lui renouvelle ses offres, ne fusse que pour avoir occasion de la remercier.*

Un don important !

La Diana vient de recevoir un don en argent pour aider à la reconstruction de la chapelle de Baffie. Mais, Durand estime qu'il n'est pas nécessaire de divulguer l'information pour ne pas freiner l'envie d'autres personnes de participer financièrement à la reconstruction :

Il paraît que l'oeuvre de N.-D.-de-Laval³³ vient de recevoir de M. Jules Durand le don (que l'on ébruite pas trop, afin de ne pas ralentir les bonnes volontés) d'une somme de 1 000 F... M. de Paszkowicz étant venu à St Germain, on a pris occasion de cette libéralité pour commander à un menuisier de la ville les portes définitives de la chapelle...

En Juin 1895, Durand établit un bilan de l'avancée des nombreux travaux à la chapelle : *J'ai appris avant-hier, par deux insulaires de St-Germain³⁴, fortuitement rencontré, que Boichon a exécuté les travaux extérieurs de rejointoiement ordonnés à N.-D.-de-Laval par M. de Paszkowicz. Mais le vitrage promis est encore en souffrance. Cependant les grillages seraient prêts, en nombre devant la boutique du fabricant. Il me semble donc que le tout devrait être posé le plus tôt possible. Les mêmes personnes m'ont dit que la cloche était commandée ; à cela je ne vois pas d'inconvenant... Les questions des portes, du campanile, du badigeonnage intérieur y reviendront inévitablement sur le tapis.*

Durand rappelle les différentes attributions de chaque personne qui intervient sur le projet de la réhabilitation de la chapelle où les rôles ont été préalablement clairement définis :

Comme j'ai déjà eu occasion de vous le dire, il me semble que le côté artistique de ces travaux devrait être examiné par la Diana et leur forme approuvée, avant que la commission de N.-D.-de-Laval en soit saisie, et cela dans le double but 1° d'éviter jusqu'à l'apparence d'un conflit entre la Diana, propriétaire et moralement responsable de la restauration du monument qui a accepté de sauver de la destruction ; et la commission, archéologiquement moins compétente mais par le canal de qui viennent les fonds ; il ne faudrait pas que la société fût obligée d'user de son droit de veto.

Durand s'interroge sur les changements intervenus dans la conduite des travaux. Il n'hésite pas à nommer les coupables des changements. Durand s'inquiète du travail de l'architecte et pousse son ami Déchelette à l'influencer favorablement. Il commente la couleur des badigeons, le choix d'une colonne de bénitier et de l'autel :

Je suis charmé d'apprendre par vous que le badigeon³⁵ rouge est d'un bon effet et que les joins de la pierre de taille ont été convenablement dépolis. Je pense bien qu'on a fait disparaître aussi la décoration intérieure des fenêtres en fausse pierre de taille jaunâtre, qui avait horripilé M. Lalart et qu'on a fait revivre

³¹ Lettre de Durand à Déchelette du 19 mars 1895

³² Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 25 mars 1895

³³ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 10 juin 1895

³⁴ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 29 juin 1895

³⁵ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 13 juillet 1895

la couleur des blasons de la voûte, pour lesquels j'avais envoyé à M. de Paszkowicz les renseignements nécessaires.

Il y avait encore en place dans la chapelle un tronçon de colonne ayant supporté un bénitier, à peu près à l'endroit où je comprends que vous avez décidé d'en placer un autre. Cette colonne n'a pas paru sans doute un état d'être utilisée. Un bénitier d'ailleurs, est chose qui peut se changer aisément, si le jour vient de pouvoir faire mieux.. Avez-vous délibéré sur l'autel, l'objet présent ? ..

De plus, il est clair que Durand pense au poids des responsabilités qu'il encoure en tant que responsable de la Diana pour la restauration de la chapelle :

Mes suppositions³⁶ de l'autre jour se trouvent vérifiées. M. de Paszkowicz avait vu au préalable l'abbé, à qui j'impute le changement de dessin des portes de placard. C'est un singulier moyen de gagner du temps, que de bouleverser toute l'économie de projets mûrement arrêtés, au risque de faire du travail pire ce qui pourrait bien arriver, si Vallet a commencé son grattage, car sur ce point essentiel, je suis d'avis de ne pas faire de concessions. Je ne crois pas que pour faire plaisir à l'abbé Duteil et à Boichon, nous devons compromettre l'effet artistique d'une restauration dont comme vous le faites très justement observer la responsabilité pèse surtout sur les représentants de la Diana.

Cette responsabilité est d'autant plus immédiate, que l'architecte a été choisi sur notre recommandation.

Le 15 août 1895, Vincent Durand raconte son excursion à Baffie et les travaux qui s'y déroulent : *Nous avons visité Pommières, Verrières et N. D. de Laval³⁷ et là nous avons vu de belles choses. Les portes étaient grandes ouvertes et à l'intérieur, des plâtriers juchés sur leurs échafaudages badigeonnaient à tour de bras voûtes, murailles et pierres de taille. Pierre de taille repeinte en gras plus beau que celui du bon Dieu...*

Vincent Durand note tout, vérifie, et conteste le cas échéant et de quelle manière ! Il est choqué par l'emploi d'une peinture qui n'a pas été ratifié par la commission de la Diana. En conséquence, il mène l'enquête et cherche des coupables à réprimander :

... fenêtre bordées à l'intérieur d'un faux apparent simulent la pierre blanche, avec les lacis obligatoires ; fond d'une couche que je n'ai pas approfondie, mais qui pourrait être rouge, si toutefois elle n'est pas jaune. Le tout aussi absurde que laid : un sale travail.. J'ai hélé le barbouilleur en chef et l'ai prié de descendre de son perchoir. Après quoi, feignant d'ignorer les incidents de ces derniers temps, je lui ai demandé ce que signifiaient ces travaux en complète opposition avec ceux arrêtés en principe par la commission. Il a commencé par me dire qu'il exécutait les ordres de l'architecte et de ces messages puis pressé de s'expliquer catégoriquement. Il m'a dit avoir reçu de M. Gayet l'ordre de suspendre des badigeonnages et l'avoir communiqué le jeudi 8 courant à M. de Paszkowicz qui, le soir du même jour, lui aurait fait dire, par l'intermédiaire de M. Randin, de passer outre. Nous aurons à examiner de près le cas de M. de Paszkowicz qui, s'il n'a pas donné l'ordre formel qu'on lui attribue, a du moins, par son étrange faiblesse, laissé naître un incident qui devient aujourd'hui fort grave et auquel il faut cesser avant tout.

C'est la guerre de sécession. On nous dit : « la maison est à nous ; c'est à vous d'en sortir.

Durand conclue cette lettre par une métaphore qui résume la situation : la Diana finance et décide des travaux mais l'architecte n'obéit pas aux ordres donnés.

³⁶ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 6 août 1895

³⁷ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 15 août 1895.

Le campanile, le bénitier et l'autel

Le 18 septembre 1895, profitant des beaux jours, Durand effectue un nouveau bilan de l'avancée des travaux de la chapelle. Durand passe en revue tous les points de détail comme le campanile, le bénitier et l'autel :

J'étais hier à St-Germain³⁸ et j'ai vu à mon tour la chapelle. Comme vous, je trouve l'ensemble réussi. Certes oui, nous avons bien fait de résister, et il faut savoir gré à M. Gayet de la fermeté dont il a fait preuve ! Cet intérieur est chaud de ton, sévère et pourtant harmonieux. Il n'y a plus d'objection à élever contre l'appareil simulé des embrasures, du moment qu'il a été ramené à n'être qu'un simple motif ornemental s'enlevant sur le fond : dans ces conditions, c'est de la décoration et non plus de la falsification.

Je trouve aussi comme vous le campanile d'un bon profil. Je croyais que M. de Paszkowicz avait projeté au milieu un pilier carré avec tailloir le débordant des quatre côtés ; ou j'ai mal compris son dessin ou il y a changé quelque chose ; le trumeau a l'épaisseur même du mur du campanile.

Gathion posait les portes. L'effet est satisfaisant, mais je regrette toujours la superficie du pilastre central et l'absence d'un jet d'eau à la base. La cloche est arrivée et sera bénite dimanche, puis mise en place. La décoration en est simple et élégante.

Le bénitier de la Madeleine sera déposé sur la colonnette qui était encore en place au bas de l'église quand ont été entrepris les travaux de restauration laquelle sera retouchée en tant que de besoin pour s'adapter à la nouvelle vasque. On a donné depuis vous à la chapelle un tout petit bénitier.

On doit descendre demain l'autel, le mettre en place sur la marche supplémentaire destiné à l'exhausser, puis le vernir et le dorer.

Il ne nous reste plus qu'un temps fort court avant l'inauguration, et il est possible qu'il faille nous contenter pour l'heure d'un provisoire tel quel, sauf à y revenir ensuite ; mais je regrette que ces détails, qui ont leur importance, n'aient pas été étudiés sérieusement plus tôt.

Qui va inaugurer le monument restauré ?

Durand nous donne un cours de protocole Dianiste avec le choix du président de l'inauguration qui s'avère problématique :

M. Gayet avait convoqué aujourd'hui la commission³⁹ de N.D. Laval pour régler les derniers détails de l'inauguration. Je suppose que vous n'êtes pas allé à St Germain. Je n'y suis pas allé non, plus, estimant que ma présence n'était pas de la première activité et retenu par un rhume gagné il y a une quinzaine de jours dans mes greniers ou sur mes toits que je faisais, non sans besoin, recouvrir à taille ouverte...

Je me soignerai de mon mieux et espère vous voir dimanche. Nous n'aurons pas, paraît-il, M. de Poncins et M. de Meaux⁴⁰ ne viendra pas non plus. Je sais le programme de la cérémonie. S'il doit comporter, ce qui me paraîtrait assez naturel, un compliment de réception d'un représentant d'un représentant de la Diana à la porte de l'église...

Mais je suis déjà membre de la commission mixte : cela me mettrait dans une situation assez délicate, que vous voyez d'ici ; de plus, il est bon d'accentuer les rôles distincts, quoique parallèles, Diana et de la commission, en deux, à la première un organe qui n'ait rien de commun avec la seconde. Dans ces conditions, c'est le doyen du conseil d'administration qui devrait officier. Le doyen, c'est M. Testenoire⁴¹. Mais il est dans ses 85 ans. On ne peut donc ici demander raisonnablement de venir ; lui-même s'en excuse dans une lettre écrite cette semaine. Après lui, c'est notre ami M. Jeannez qui est le plus âgé d'entre nous. Tachez donc de l'amener avec vous. Le plus ancien serait ensuite, je pense M. de Viry mais il est à St Jean

³⁸ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 18 septembre 1895

³⁹ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette d'octobre 1895.

⁴⁰ De Meaux est président de la Diana de 1896 à 1907.

⁴¹ Testenoire Lafayette a été aussi président de la Diana.

de Luz, après quoi je serais embarrassé pour fixer l'ordre de primogéniture ; toutefois comme nous serons dans l'arrondissement de Roanne, M. Chassain⁴² me paraîtrait tout désigné..

Vincent Durand nous commente l'inauguration de la chapelle de N.-D.-de-Laval où le texte de l'intervention du frère de Déchelette, la particulièrement touché par son contenu :

Votre frère⁴³ a dit, à N.-D.-de-Laval, les choses les plus aimables pour la Diana. Avez-vous le texte de ses paroles ? A-t-il pu être fixé par M. Forlay ? Je vous serais bien reconnaissant, mon cher ami de nous le procurer : il contient des encouragements précieux pour la société et très propres à consolider son prestige à St-Germain. Je n'ai pu le demander directement à votre frère, je sais combien il doit être accablé de besogne en ce moment et craint d'être indiscret ...

Une fois, le budget équilibré, Durand pense à deux projets indispensables pour assurer un bon usage de la chapelle : éviter l'inondation de la chapelle et la création d'une petite sacristie :

M. Gayet⁴⁴ m'a dit que tous les ouvriers lui ont remis leurs mémoires et qu'il a écrit à M. de Paszkowicz pour l'inviter à venir les apurer. Le total de la dépense restera inférieur aux ressources disponibles. La situation financière est donc bonne et l'oeuvre paraît continuer à être en grande faveur à St Germain et le tronc de la chapelle reçoit d'assez nombreuses pièces de monnaie...

Après cela, je pense que nous devons être sobres pendant quelque temps encore de travaux de pure décoration (autres bien entendu que ceux pour lesquels il serait fait un don spécial) et exécuter avant tout d'autres travaux moins en vue peut-être, mais fort nécessaires. Je mets au premier rang l'établissement en amont et même avant tout le tour de l'édifice d'un trottoir⁴⁵ en ciment préservant le pied des murs de l'infiltration des eaux pluviales ; en amont surtout un revers protecteur est indispensable, parce que les eaux que la pente du sol amène au contact des murs ne peuvent s'écouler longitudinalement, arrêtées qu'elles sont par la saillie des contreforts. En second lieu, il faut prévoir l'établissement d'une petite sacristie, utile pour serrer une foule d'objets et où une petite cheminée sera un objet d'une première nécessité en hiver pour le prêtre venu de la cure, c'est à dire de près d'un kilomètre, pour dire la messe. A vue de pays, c'est un millier de F à dépenser.

Aménagements intérieurs

Durand continue à penser aux aménagements intérieurs de la chapelle nécessaires pour assurer le bon déroulement du culte. Que manque-t-il pour dire une messe ? Une table de communion qui plaît à la fois au prêtre et à Vincent Durand. A priori, trouver une table de communion apparaît comme une chose simple mais où faut-il la placer ? Les positions sur cette nouvelle question complique la tâche de Vincent Durand :

M. Gayet⁴⁶ m'a écrit que l'on lui demande assez cher pour ses marges et qu'il ajourne toute négociation à ce sujet jusqu'à son retour à Lyon. Il me parle aussi de la table de communion⁴⁷, qu'il voudrait voir exécuter en fer forgé, et qui serait placée dans le chœur même, à 2 ou 3 m en avant de l'autel. Il a dû vous envoyer un croquis précisant ses idées et celles de M. le curé à cet égard.

J'ai profité de la présence de ce dernier pour causer avec lui jeudi de cette table de communion.

Il regarde son établissement comme urgente ; mais il est en mesure de satisfaire aux besoins immédiats en faisant transporter à N.D. une table de communion en bois disponible à l'église de St Germain. Cette installation provisoire permettra donc d'étudier à loisir ce projet de table définitive, dont cependant il convient de s'occuper dès à présent.

⁴² Chassain de la Plasse est président de la Diana de 1907 à 1919.

⁴³ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 8 octobre 1895

⁴⁴ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 26 octobre 1895

⁴⁵ La situation géographique de la chapelle à proximité d'un cours d'eau provoque régulièrement des inondations d'où des travaux d'aménagement inéducable des abords de la chapelle

⁴⁶ Cette phrase est vague, s'agit-il des affaires de la Diana, des affaires personnelles de Gayet ?

⁴⁷ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 24 novembre 1895

Je lui ai demandé pourquoi il préférerait placer la table de communion dans le chœur même plutôt qu'au droit de l'arc de triomphal. Il m'a répondu que c'était pour établir une démarcation entre l'espace plus spécialement réservé à l'officiant et aux cérémonies et le reste de la chapelle, l'accès de celle-ci devant avoir lieu habituellement par la petite porte du midi, il y aurait désordre, si les fidèles de tout sexe et de tout âge traversaient le sanctuaire pour pénétrer dans la nef ; par un portillon ménagé dans la table de communion.

Ces raisons sont sérieuses ; mais je regrette toujours qu'on ait pas ménagé une marche de coeur au droit de l'arc triomphal. La table de communion y eût occupé sa place naturelle, et pour éviter une circulation encombrante dans le sanctuaire ; il eût suffi de maintenir la petite porte méridionale de la nef que nous avons cru devoir condamner. Il est vrai qu'il serait bien aisé de la rouvrir..

Durand rapporte à Déchelette le compte rendu de sa dernière visite à St-Germain-Laval où il rappelle quelques aménagements intérieurs comme la place de la table de communion et sa couleur, la place des tableaux de dévotion, le déroulement des travaux pour éviter les crues de l'Aix et le grand projet de vitrail :

Je suis allé il y a quelques jours à St Germain⁴⁸. J'ai vu le curé, qui m'a entretenu de la convenance qu'il y aurait de placer au tour du chœur de N.D. Laval une boiserie quelconque à laquelle on pourrait suspendre les ex-voto et tableaux de dévotion offerts par les fidèles. Cela me paraît mériter réflexion. Il y a peut-être bien quelque chose à faire pour donner satisfaction à la piété des fidèles ; mais est-ce bien dans le chœur qu'il convient de placer les objets votifs ; et ne serait-ce pas justement le cas de reprendre l'étude de ce projet de tenture surmontant les sièges qui le pourtournent ? Aujourd'hui les badigeons ont pris leur teinte définitive ; elle est très harmonieuse. On peut donc ; en toute connaissance de cause, se prononcer sur la couleur et la forme des accessoires de la décoration.

J'ai vu la table de communion qui est bonne ; seulement le serrurier a eu tort de peindre le fer à l'huile..

Cependant, je suis porté à croire qu'avec la faveur constante de l'opinion, pour la chapelle, un beau projet, exposé à N.D. de Laval provoquerait à bref délai de l'argent. Mais selon sa coutume, nous aurait (sic) fait ce projet pour rien. Trouverait-on un artiste qui consentirait à faire l'avance de la maquette, sauf à être payé lors de l'exécution du vitrail...

La fin des travaux approche et Durand s'occupe des derniers détails :

Je suis bien aise que vous ayez eu l'occasion de rencontrer M. le curé de St Germain et ensuite M. Randin. En ce qui touche la décoration⁴⁹ du chœur, le meilleur moyen d'empêcher qu'on ne l'encombre d'objets disparates et d'un goût douteux, est sans doute de présenter un spécimen de la tenture dont vous me parlez. L'objection de M. Etienne Gautier ne me paraît pas valable. Une couleur peut pâlir sans cesser d'être harmonieuse : est-ce que les tapisseries ne pâlisent pas ? Cependant rien n'est d'un plus grand luxe et d'un plus bel effet. D'autre part, les peintures au dessus des bancs où l'on s'assoit, seront promptement altérés par le frottement. Votre idée d'un semis de fleur de lys appliqués, avec inscription et en application sur la bande de tête, me paraît bonne. Comme le chœur est du commencement du XIV siècle, cela vous donne de la latitude pour le choix des caractères : vous n'êtes pas tenu d'employer la gothique du XV siècle. Si vous craigniez que le semis de fleur de lys d'or sur fond bleu paraisse trop royaliste, vous pourriez peut-être l'alterner les fleurs de lys avec du rose.

Je regrette beaucoup que M. Borel n'ait pu se charger de notre carton de grand vitrail...

Le vitrail

L'élaboration du vitrail marque la fin des travaux réalisés dans la chapelle de Baffie. Mais le choix du vitrier est difficile et Vincent Durand cherche cet homme parmi son réseau de fidèles :

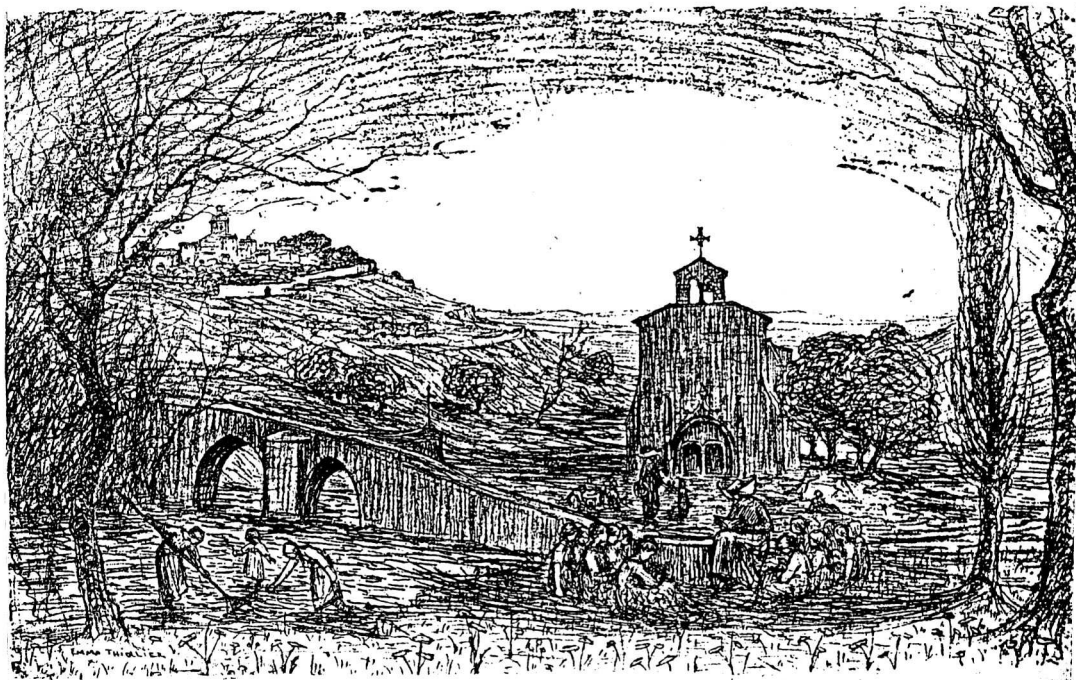
⁴⁸ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 24 juin 1896

⁴⁹ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 17 juillet 1896

Je vous avais déjà , à savoir que monsieur Borel ne pourrait se charger personnellement de notre travail⁵⁰, mais qu'en s'adressant à son élève, M. Convert⁵¹, on aurait un travail sérieux, exécuté sous les yeux et avec les conseils de Borel et auquel celui-ci mettrait au besoin la main.

Je vous écrivais que la question du vitrail⁵² de N.D. de Laval me préoccupait toujours. Elle aura peut-être fait un pas aujourd'hui même. Ce n'est pas que l'argent soit encore trouvé, mais nous sommes assurés d'une maquette faite gratuitement par un artiste sérieux... Or savait-vous ce qu'est ce peintre ? Le propre gendre de Guillaume Bonnet ? Il se trouve de plus qu'outre la peinture murale, il a déjà eu l'occasion de pratiquer la peinture sur verre.

Quoi qu'il en soit, il m'a dit qu'il établirait une maquette à soumettre à la commission, sans autre rémunération que l'assurance de la commande, si cette maquette est adoptée et que nos finances permettent de passer à l'exécution. Il m'a demandé quelle somme je pensais qu'on devrait consacrer à ce vitrail. J'ai répondu que le prix de 3 à 400 F. le mètre me semblerait convenable : il en est tombé d'accord. Ce prix n'en conduit pas moins à une somme fort ronde ; car le vitrail mesure 10 m carrés. Mais évidemment cette fenêtre est le clou de la chapelle. Et c'est sûr elle qu'il faut concentrer l'effet décoratif. Il faut que la verrière qui la remplira soit une vraie oeuvre d'art. J'espère qu'une bonne maquette fera venir l'eau au moulin .



NOTRE-DAME DE LAVAL (Loire)

Merci à Vincent Durand et à ses amis de la Diana

En conclusion, les travaux de sauvegarde puis de réhabilitation de la chapelle de N.-D.-de-Laval ou de Baffie s'étalent sur une longue période, quatre années de durs labeurs pour Vincent Durand et ses amis.

⁵⁰ Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 17 août 1896

⁵¹ La composition et l'exécution de la verrière est confié à un artiste distingué Etienne Convert, gendre du statuaire Guillaume Bonnet, une des gloires de St-Germain-Laval. Le sujet représenté est le couronnement de la Vierge où figurent deux Saints pouvant être considérés comme les protecteurs, l'un de la ville c'est St-Germain et l'autre de la Diana, c'est Saint Irénée (Saint Irénée est pas seulement un des plus illustres évêques du diocèse, mais encore un docteur de l'église). Bulletin de la Diana Tome XII Pages 419 à 421 Communication de Vincent Durand

⁵² Lettre de Vincent Durand à Joseph Déchelette du 14 septembre 1896

En conclusion, cette chapelle fut restaurée sur plusieurs aspects comme la consolidation des voûtes, la reprise du tympan et du trumeau du portail principal, le lavage de la pierre de taille et la réfection de tout le crépissage intérieur, l'enlèvement du remplissage en maçonnerie qui obstruait les fenêtres, la pose d'un dallage en ciment et l'aménagement intérieur nécessaire pour le culte. Désormais cette chapelle est inscrite à l'inventaire supplémentaire par arrêté du 27 janvier 1928. Les choix imposés par Vincent Durand, principal artisan de cette réhabilitation ont toujours été expliqués et ratifiés par la commission de La Diana, chargé du projet. Nous pouvons remarquer que la somme de travail imposé par cette tâche a sans doute été énorme pour Durand et nous notons que sa correspondance est principalement centrée sur ce haletant projet. Ses autres travaux historiques furent freinés de quelques années pendant cette période. Maintenant, il s'agit pour nous Dianistes de nous impliquer sur le passionnant projet de réhabilitation de la commanderie de Montbrison en sachant toutes les difficultés liés à cette grande entreprise après avoir pris conscience des durs labeurs accomplis à St-Germain-Laval pour la très belle chapelle de N.-D.-de-Laval.

Jérôme SAGNARD

Bibliographie

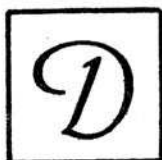
- Correspondance entretenue entre Vincent Durand et Joseph Déchelette (Musée Déchelette à Roanne)
- Bulletin de la Diana, tome VII p. 68 à 73 : Excursion de 1893 à N.-D.-de-Laval.
- Bulletin de la Diana, tome VII p. 105 à 107 : Lancement de la souscription pour N.-D.-de-Laval le 19 septembre 1893.
- Bulletin de la Diana, tome VII p. 339 à 340 : Décret du Président de la République autorisant la Diana à accepter le don de N.-D.-de-Laval.
- Bulletin de la Diana, tome VII p. 436 à 442 : Restauration de N.-D.-de-Laval par Vincent Durand.
- Bulletin de la Diana, tome VIII p. 334 à 345 : Inauguration de la chapelle de N.-D.-de-Laval le 6 octobre 1895.
- Bulletin de la Diana, tome IX p. 147 à 148 : Projet d'un vitrail pour N.-D.-de-Laval par monsieur Gayet.
- Bulletin de la Diana, tome X p. 358 à 379 : N.-D.-de-Laval par Vincent Durand.
- Bulletin de la Diana, tome XII p. 419 à 421 : Projet d'un vitrail pour N.-D.-de-Laval par Vincent Durand.
- Brochure sur N.-D.-de-Laval par le comte Olivier de Sugny, 18 pages, Montbrison 1979.
- M.S. Binétruy, Joseph Déchelette Lug 22 pages 1979.
- Robert Périchon et Edouard Crozier Vincent Durand, notes et documents Village de Forez, Montbrison 39p. 1996.
- Bulletin de la Diana tome LVI N°1 p. 20 à 24 Correspondance entre Vincent Durand et Joseph Déchelette par Jérôme Sagnard et Robert Périchon 1997.

Remerciements

- M. Robert Périchon pour ses précieux conseils et pour m'avoir fait découvrir cette correspondance et ses personnages.
- M. Crozier pour le prêt de documents liés à cette correspondance.
- Mademoiselle Géraldine Sagnard pour son aide.
- Madame Sophie Lefebvre-Sagnard pour ses nombreux conseils.

D'une charte à l'autre...

Franc-fief litigieux et bameau perdu...



Décembre égrène en jours raccourcis les derniers moments de l'an 1275. Un pâle soleil d'hiver illumine en oblique les hauts remparts brunâtres, ourlés de créneaux, du château de Montbrison. L'aigre bise ajoute à la froidure. Une massive table en noyer, plusieurs cathèdres et quelques bancs sont les seuls meubles de cette vaste salle, semi obscure, du corps de logis. Sous le manteau armorié de la grande cheminée de pierre d'énormes bûches flambent en crépitant. Les flammes claires et ondoyantes du foyer, la lueur dorée des chandelles diffusent sur les murs des contrastes mobiles d'ombre et de lumière.

Assis côte à côte, les quatre assistants se sont levés quand le juge de Forez, enflant la voix, leur a annoncé la lecture de l'acte d'*aveu*¹. Ils ont noms et qualités Marguerite (*Margarita*) et Jean (*Johanne*), prieurs de Jourcey, Girin de Lavieu (*Girinus de Laviaco*), chevalier, Élisabeth (*Helisabeth*), son épouse.

Nos magister Petrus de Coloygnaco judex in comitatu forensi notum facimus universis quod in nostra presencia...

“Nous maître Pierre de Coloigny, juge du comté de Forez, à tous faisons connaître qu'en notre présence...”

Le magistrat², assisté de Jean Appensa³, cleric-juré, commente dans le français parlé du moment, teinté de patois, chacune des phrases calligraphiées en latin médiéval.

Le parchemin⁴, plus large que haut, précise que le couple Lavieu “avoue tenir en franc-fief” (*tenere in feudum francum*) du prieuré de Jourcey : *Omnes terras, fructus, proventus et redditus quos habent apud Liferta de Velchia et generaliter quicquid juris habent et habere possunt in mandamento et parrochia de Velchia, sive sint terre culte vel inculte, prata, census et redditus vel quecumque res alie quocumque nomine censeatur*. Girin de Lavieu acquiesce d'un

1 - GUICHARD, G., Comte de NEUFBOURG, PERROY, E., DUFOUR, J. E. : Chartes de Forez antérieures au XIV^e siècle, tome IV, 493, Protat frères, imprimeurs, Mâcon, 1938.

2 - Le juriste Pierre de Coloigny dont le nom, à l'époque, est écrit *Coloygnaco* ou *Coloingniaco*, assure deux judicatures, de juin 1275 à février 1279 puis de février 1284 à juillet 1286. Cet acte se situe donc dans les premiers mois de sa première judicature alors que Guy VI (1253-1270-1278) est comte de Forez.

3 - Jean Appensa doit être assez jeune, la trentaine tout au plus. Le bourgeois de Saint-Galmier et de Montbrison s'enrichira dans le négoce et l'affairisme foncier mais finira ruiné. En 1325, Hugues Mauvoisin, seigneur de Chevières, sera le syndic de la faillite de ce “trafiquand de biens-fonds”.

4 - Original, hauteur 19 centimètres, largeur 35 centimètres, conservé aux Archives de la Loire, série H, fonds de Jourcey, non inventorié, liasse 67.

hochement de tête cette énumération plutôt flatteuse : “toutes les terres, leurs produits et revenus dont ils ont la jouissance à “Lifferta de Veauche” et d’une manière générale, quoi que ce soit qu’ils jurent avoir ou pu avoir dans le mandement et la paroisse de Veauche, que ces terres soient cultivées ou non, prés, cens et revenus ou toute chose qui par ailleurs pourrait être taxée en leur nom.”

Girin appartient à une branche des Lavieu, celle “de Riverie”⁵. La notoriété de cette maison remonte, pour le moins, au début du XIIe siècle. En ce temps-là, elle détient d’importants biens fonciers en pays lyonnais, comme vassale privilégiée et de l’abbaye bénédictine de Savigny et du comte de Lyon et du Forez⁶. Au fil de ses rameaux, la fortune de la famille s’est dispersée. Le père de Girin, de même prénom, mort vers 1250, vivait, dit-on, chichement. Il n’en était pas moins seigneur d’Unias, mais ce fief villageois sans château ni justice et de maigre censive lui venait de sa première épouse, celle qui, dans les années 1225, lui avait aussi donné Girin, son fils aîné. Ce dernier ne nous est connu qu’au travers de rares actes où il se porte garant dans des transactions féodales. En 1254, il a cautionné la vente par Guyon Viel de la Tour au prieuré de Jourcey de terres lyonnaises à Saint-Sorlin et Saint-Jean-de-Chaussant. Avant 1260, déjà chevalier, il a “avoué” au comte de Forez ses biens au mandement de Saint-Galmier. En 1267, il s’est déclaré propriétaire à Orliénas dans ces mêmes “montagnes du Matin”. À la date où nous le retrouvons en ce “chastiau” de Montbrison, Girin de Lavieu est âgé d’environ cinquante ans. Le hobereau perçoit les censives d’un assez vaste domaine agricole dispersé sur les mandements de Chazelles, Saint-Martin-en-Haut, Maringes et Riverie. Pareil apanage n’est pourtant pas suffisant au regard de l’aristocratie forézienne qui le tient pour “de piètre fortune”.

Élizabeth, née Rassis, originaire de Fourneaux-en-Beaujolais, semble être la première épouse de Girin de Lavieu⁷. On la croit veuve, jeune encore, d’un premier mariage. Le *franc-fief* en question pourrait appartenir à son douaire.

Marguerite et Jean sont les coprieurs de la communauté monastique de Jourcey, l’un des nombreux essaimages de l’ordre de Fontevraud⁸. Le prieuré de Jourcey a été fondé, sans doute en l’an 1145, avec l’autorisation de l’archevêque de Lyon, Amédée I, et la caution de Guy I, comte de Lyon et du Forez. Guillaume de Lavieu, un ancêtre de Girin, a témoigné lorsque les frères Ronin ont cédé, moyennant 10 marcs d’argent, leurs terres de Jourcey sur lesquelles se sont bientôt élevés des bâtiments conventuels et une église romane⁹. La particularité de l’ordre de Fontevraud, voulue par son fondateur Robert d’Arbrissel, est de “mêler” des frères et des sœurs en une même communauté monastique bénédictine, dirigée conjointement par un prieur et une prieure. Qu’on ne se méprenne point, la Règle fonctionnelle, bizarrement dénommée “la Gauffre”, tient moines et moniales strictement séparés !

5 - PERROY E. : *Les familles nobles du Forez au XIIIe siècle - Essais de filiation*, tome I, p. 447-448, Centre d’Études Foréziennes à Saint-Étienne et La Diana à Montbrison, 1976.

6 - Lyonnais et Forez seront séparés par la *permutio* de 1173.

7 - Girin de Lavieu et Élizabeth auront deux enfants, Étienne et Béatrice.

8 - Marguerite est prieure depuis 1269 et le restera jusqu’en 1286, Jean est prieur depuis 1242 et le restera également jusqu’en 1286.

9 - Elle subsiste en partie de nos jours, hélas bien délabrée !

Dès sa fondation, le prieuré de Jourcey connaît la faveur des comtes et celle de nobles foréziens qui, parfois, lui destinent leurs filles en les dotant richement. En ces périodes de foi profonde et d'ardente piété, nombreux sont aussi ceux, de condition plus modeste, qui, par leurs legs ou leurs dons, souhaitent s'attirer les indulgences du Ciel.

En 1181, sous le règne de Philippe Auguste, au moment de s'embarquer pour la troisième croisade, le comte du Forez Guy II autorise le prieuré de Jourcey à acquérir des fiefs dans toute l'étendue de la province et, surtout, l'exempte de tous impôts, laydes ou péages, tant par terre que par le fleuve Loire. Son fils Guy III, quand il part pour la quatrième croisade, en 1202, non seulement confirme les volontés de feu son père mais, de surcroît, autorise le prieuré à percevoir la dîme paroissiale de Saint-Cyprien¹⁰. Cette bonté ne sera pas payée en retour puisque le comte, surnommé *d'Outre-Mer*, mourra avant d'atteindre la Terre sainte.

Tenir un franc-fief, devoir en faire l'*aveu*, sont une coutume féodale fréquente dans le Forez médiéval au point de multiplier les actes à la cour de Montbrison.

Comme à l'échelle du royaume, la noblesse forézienne a d'abord été fondée sur la possession de *fiefs*. Sur ces territoires détachés, le seigneur investi par le comte, souverain de la province, jouit de droits féodaux essentiels qui, de nos jours, lui conféreraient globalement les fonctions de maire, de juge, de commissaire de police et bien sûr de percepteur ! En contrepartie, le vassal a l'obligation de rendre régulièrement hommage à son suzerain, lui jurant une fidélité absolue. Surtout, le seigneur est astreint au service militaire du comte avec une éventuelle incorporation à l'ost lors d'opérations belliqueuses. En temps de paix, convoqué au *ban*, il s'entraînera au combat¹¹. Cette obligation au métier des armes lui vaut généralement d'être adoubé chevalier. Pour être identifiés dans les mêlées guerrières, les nobles seront gratifiés d'écus armoriés selon les règles de l'héraldique.

Des ambiguïtés naquirent bientôt de l'achat de *fiefs* par des bourgeois fortunés, parfois pour l'amour des armes, souvent par pure ambition sociale. Les suzerains, contrariés de perdre et leurs prérogatives d'adjudication et d'importants revenus, édictèrent que l'acquisition de terres nobles par des roturiers ne les anoblirait pas pour autant. Ces *fiefs*, qui n'en étaient plus, seront des *francs-fiefs*¹². Ils feront l'objet d'une redevance au suzerain, *droit de franc-fief*, et d'un *aveu*, soit une reconnaissance de dette. À l'époque des faits cités, le *droit de franc-fief* est, en principe, levé tous les quarante ans au moment de l'*aveu*¹³. Son montant, souvent fixé en nature et en espèces, équivaut généralement aux revenus du domaine pour une période de cinq années. L'*aveu* est dû à chaque transmission du *franc-fief* par héritage.

En 1298, Philippe IV le Bel¹⁴ et son conseil de juristes contesteront au comte Jean Ier le droit d'attribuer des *francs-fiefs*, arguant que cette décision relève du seul pouvoir royal.

10 - De la MURE, J. M. : *Histoire des Ducs de Bourbons*, tome I, p. 166,

11 - Le *ban* est, en principe, levé au printemps pour une durée de quarante jours.

12 - CHARPIN-FEUGEROLLES, comte de : *Cartulaire des Francs-Fiefs du Forez - 1090-1292*, Introduction, p. XI-XVI, Perrin, Lyon, 1882.

13 - Plus tard, ce délai sera ramené à trente ans, puis à vingt-cinq ans, puis à quinze ans au temps de Charles IX. Des privilèges accorderont moult dérogations.

14 - Philippe IV le Bel, petit-fils de Saint Louis (1268-1285-1314).

Auparavant, comme c'est ici le cas, se sont avérées des particularités, soit parce que des ordres monastiques bénéficiaires, par achat ou par héritage, de *fiefs* les ont cédés en *francs-fiefs*, soit parce que des nobles ont acquis des *francs-fiefs*. En la circonstance, les ordonnances royales donneront souvent lieu à des interprétations locales, contradictoires, au gré des intérêts en cause !

L'objet de cette audience, le jugement couché sur la charte, sont la conséquence d'une défaillance d'*aveu*. Girin de Lavieu et Elizabeth son épouse ont omis de rendre compte aux prieurs de Jourcey de leur prise de possession, par voie d'héritage, du *franc-fief* veauchois de *Luferta*. Ils ont aussi omis et de reconnaître leur dette et de s'acquitter du *droit de franc-fief*. Du coup, les prieurs de Jourcey se sont crus autorisés à prélever directement leur dû auprès des tenanciers. Le "contrat" de *franc-fief* s'en trouvait-il rompu pour autant ?

L'arbitrage du juge de Forez va remettre de l'ordre dans les relations ancestrales - *ab antiquo* ! - entre les gestionnaires du prieuré et les Lavieu. Ces derniers reconnaissent leurs torts. C'est promis, juré, ils respecteront désormais la procédure coutumière. Le *franc-fief* retrouve sa légitimité.

In cuius rei testimonium, ad preces dicti militis et eius uxoris, sigillum curie forensis apponimus huic carte.

"En témoignage de quoi, à la demande dudit chevalier et de son épouse, nous apposons le sceau de la cour de Forez sur cette charte."



Pierre de Coloigny imprime la matrice du sceau de bronze dans la cire chaude. Jean Appensa calligraphie son paraphe en forme du "phi" grec.

Girin de Lavieu se remariera vers 1280 avec Marguerite de Mays, fille du seigneur de Cuzieu. Il meurt en 1287 sans s'être "croisé" comme, dit-on, il l'avait pourtant promis.

*

* *

Où est situé *Liferta* ? À parcourir le territoire de l'actuelle commune de Veauche, vous ne le trouverez pas. À interroger les Veauchois, même les plus anciens, les plus enracinés, vous resterez dans l'expectative car, les yeux écarquillés, ils vous avoueront ne jamais avoir entendu parler du dit lieu. *Liferta* était. *Liferta* n'est plus. Pour des raisons ignorées, *Liferta* s'est perdu dans la mémoire du temps.

La lecture des chartes foréziennes médiévales, celle des rôles d'impôts, les "terriers", celle des testaments anciens, atteste que *Liferta* a existé pendant au moins sept cents ans, de l'an mil à la fin du XVIIe siècle. Certes, les mentions du lieu-dit présentent de nombreuses variantes

orthographiques. Chez les juristes du Moyen Âge, la transcription toponymique, en pseudo-latin, résultait des fantaisies du parler patoisant.

En juillet 1299¹⁵, devant la cour de Forez, le damoiseau Girard de Roussillon, seigneur de Veauche, prétend que *Pierre Paylesmes de Liufferta, paroisse de Veauche*, lui doit, avec arriérés, des cens pour le tènement *del Mas*. Dans son acception méridionale, en langue d'oc, le "mas" est une ferme, une grange champêtre. De nos jours, le quartier veauchois "des Granges" s'est substitué au modeste hameau d'hier. Jadis, le "chemin des Granges" était la voie commune, vaguement empierrée, entretenue à grands renforts de "corvées", ralliant Saint-Bonnet-les-Oules. C'est aujourd'hui une petite rue goudronnée, sinueuse, épousant le tracé ancien. Une charte de 1355 indiquant *clausum de Lufertal juxta viam tendentem de Jurceu apud Follosam* évoque un "lieu clos" - était-ce une maison forte ? - près du chemin allant de la Fouillouse à Jourcey". Phonétiquement, la finale du toponyme adopte une forme latine ce que confirme un autre document daté de 1384 : *apud Lufertal ; ... hereditas de Lifertal*. Cette même année, Hugues Appensa, peut-être un descendant du clerc-juré officiant dans cette affaire, est censitaire à *Li Fertal*¹⁶. En 1455, *Jean de Lufertal, de Veauche*, est censitaire de la seigneurie de Saint-Héand. Le sont aussi, en 1475, Glaude (Claude !) et Janin *de Luffertat*. En 1513, Jean et Henri *de Luffertat*, du mandement de Saint-Galmier, sont ensemble convoqués pour le ban, sans que soit précisée leur condition de vassalité. Alors qu'en 1530, il est question d'un *nobilis Antonius de Luffertal*, en 1545, Geoffroy et Pierre *de Luffertal*, taxés au ban à 103 sols, sont désignés roturiers. La mention du tènement *de Loffertal* apparaît fréquemment dans les "terriers" des années 1550. En 1552, le noble Geoffroy *de Valleillies* (Valleilles) déclare habiter *Loffertal de Veauche*. Le 13 septembre 1635, Pierre de Valleilles, *sieur de Luffertal*, avoue au ban : "ne posséder qu'une petite maison et le labourage de deux vaches qu'il cultive lui-même". Il ajoute, ce qui se conçoit bien, que "cela ne suffit pas à entretenir sa femme et ses quatre enfants". Aux XVIe et XVIIe siècles, les Luffertat ou Luffertal, les Valeilles, peut-être gens de la même lignée, petits propriétaires terriens de *Luffertal*, n'étaient pas des gentilshommes. S'ils se donnèrent parfois des allures de seigneurs, *dubia nobilis*, c'est que leur domaine, même modeste, présentait cette singularité héritée du passé d'être partie en censive, partie en *alleu* (fonds exempt d'impôts) sinon en *franc-fief*. À ressasser ces termes évocateurs de privilèges anciens, les Luffertal des Temps Modernes ont pu rêver d'un blason !

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, *Liferta* s'était métamorphosé en *Loffertal* ou *l'Offertal*¹⁷. C'est alors qu'il disparut des grimoires. La ruine, l'achat par d'autres venus d'ailleurs, étaient-ils la cause de l'effacement du nom ? Aujourd'hui, l'omniprésente "zone industrielle de la Plaine", ses usines et entrepôts n'offrent assurément plus la même poésie pastorale !

Roger BRIAND

15 - *Chartes du Forez...*, op. cit., tome IV, n° 593.

16 - *Chartes du Forez...*, op. cit., tome IV, n° 370, note 2.

17 - FAURE, R. : *Dictionnaire des noms de lieux du département de la Loire*, dans ce catalogue dressé par l'auteur, diffusion restreinte, 1998, p. 202, le lieu-dit disparu est désigné l'*Offertal*.

Mistral et les Foréziens

La destinée de ce fils de paysan, né le 8 septembre 1830 à Maillane (Bouches-du-Rhône) et décédé dans ce même village le 25 mars 1914 après y avoir passé toute sa vie, a quelque chose d'unique dans la gloire, gloire à laquelle ne peut être comparée aucune autre de nos célébrités artistiques, militaires ou politiques. Quel est celui de nos hommes illustres qui peut se vanter d'avoir vu à la fois le président de la République française, Raymond Poincaré, venir spécialement le saluer dans sa maison et l'inviter à sa table dans son wagon-restaurant, le pape lui adresser sa bénédiction personnelle, le président des Etats-Unis correspondre fidèlement, l'Académie française solliciter - en vain - sa candidature, la reine de Roumanie, la princesse de Grèce, le prince de Monaco s'unir à toutes les personnalités et à tous les dons des humbles qui affluèrent pour élever, place du Forum à Arles, la statue en bronze du poète encore vivant alors que dans le même temps le prix Nobel de littérature lui était décerné ? Et toute cette gloire à la fois officielle et populaire allait à un poète écrivant "en patois" dans un village de moins de mille âmes !

Mais, pour nous, régionalistes foréziens, quels liens avons-nous avec lui, de quelle parenté pouvons-nous nous prévaloir ?

Disons tout de suite que l'un des principaux propagandistes de ces trente dernières années de l'oeuvre mistralienne en Provence est certainement Jean Deschamp, ancien sociétaire du Théâtre du Forez de notre compatriote Alexandre Arquillière, de Boën. Dans le cadre exceptionnel des ruines de Glanum à Saint-Rémy-de-Provence, Jean Deschamp a mis en scène, de manière à la fois fidèle et fastueuse, les grandes épopées de Mistral : *Miréio* et *Calendau*, jouées en *lengo nostro*.

Mais, de son vivant, quels furent les rapports de F. Mistral avec le Forez ? Rappelons d'abord qu'il était membre d'honneur du *Caveau stéphanois* et, à ses obsèques, la société des poètes de Saint-Etienne ne manqua pas d'envoyer une couronne et relata en détail la cérémonie dans son *Moniteur*.

Si le critique Sainte-Beuve ignore le talent du jeune Mistral, comme il ignore celui de Baudelaire, son successeur à l'Académie française, le Séptanois Jules Janin fut, au contraire, l'un des premiers à reconnaître son jeune génie. Alors qu'il se trouvait à Paris pour "lancer" Mireille, Mistral écrivait le 7 avril 1859 à son ami et co-fondateur du Félibrige Anselme Mathieu : ... *J'ai été présenté à beaucoup d'écrivains et des plus distingués de la capitale. J'ai vu Lamartine... Jules Janin, etc. Tous m'ont fait bon accueil et je pense que dans un mois la plupart des journaux auront parlé de mon livre.* En effet le Journal des Débats, auquel collabora pendant près d'un demi-siècle Jules Janin, consacrait deux importants et élogieux articles au jeune poète maillanais dans ses numéros des 30 avril et 1^{er} mai 1859.

*L'homme du siècle qui, disait Renan, a mis en circulation le plus d'idées, c'est-à-dire le très érudit Stéphanois Claude Fauriel, fut sans doute l'un des guides le plus précieux pour Mistral lorsque ce dernier entreprit la composition de son monumental dictionnaire provençal *Le Trésor du Félibrige*. Avec les deux autres grands romanistes Gaston Paris et Paul Meyer, l'auteur de *L'Histoire de la littérature provençale* donna certainement par son oeuvre sur les auteurs romans de solides sources au *Trésor*. D'ailleurs, dans cette même entreprise linguistique, Mistral devait rencontrer un autre savant forézien que cite d'ailleurs Emile-G. Léonard dans son *Mistral, ami de la science et des savants*, nous voulons parler du secrétaire de la Diana, Pierre-Louis Gras, décédé en pleine maturité en 1873, à l'âge de quarante-huit ans, huit ans après la publication de son *Dictionnaire du patois forézien*.*

Encore un Forézien, un Montbrisonnais, académicien assis dans le fauteuil de Musset, que nous retrouvons sur le chemin ensoleillé de Maillane : Victor de Laprade. Il fut l'un des sept - chiffre fétiche de Mistral comme les sept lettres de son nom - premiers membres "associés" ("soci") du Félibrige. Voici d'ailleurs ce qu'écrivait Mistral à Paul Meyer, professeur à l'Ecole des Chartes, le 18 juin 1877, en lui annonçant le choix des premiers membres honoraires :

Dans sa dernière réunion (20 mai 1877) le Consistori (consistoire du Félibrige) a élu une liste de "soci" ou membres correspondants. Vous y êtes, accompagné de G. Paris, M. Bréal, Emmanuel des Essarts, Victor de Laprade, Auguste Barbier et Gounod, pour la langue française... Veuillez agréer ce titre et le faire agréer à vos amis comme un témoignage de gratitude rendu par les poètes provençaux à ceux qui ont puissamment aidé à réhabiliter leur langue.

On sait que la musique de l'opéra tiré de *Mireille* fut écrite par Charles Gounod à qui certains érudits régionaux donnent une ascendance stéphanoise. Mais un autre grand musicien, Stéphanois de Montaud incontesté et élu membre de l'Institut contre Saint-Saëns, Jules Massenet, venait de remporter un immense succès avec *Manon* en 1884, lorsqu'il s'intéressa au poème de Mistral *Nerte* et écrivit une phrase musicale intitulée *Nerte à Mistral* avec l'intention de composer la musique d'un opéra qui serait le pendant de *Mireille*. Pris par de nombreuses commandes, Massenet ne put donner suite à son projet, ce qui ne l'empêcha pas d'écrire que *Gounod, seul, pouvait avec sa divine musique ajouter encore à la beauté de Mireille.*

Enfin, dernière union de Mistral avec les Foréziens, rappelons qu'en 12906, alors que le *mage de Maillane* était à l'apogée de sa gloire, ce fut le graveur stéphanois Georges Dupré qui représenta Frédéric Mistral en médaille. L'une des faces de cette plaquette montre le poète nu-tête alors que le revers le représente coiffé de son légendaire feutre aux larges ailes.

Pour terminer, citons un passage du Pouemo dou Rose (le Poème du Rhône) dont voici la traduction du provençal :

*... Et bord à quai
cognent les barques : le coussinet au dos
les portefaix barbus déjà renversent
les mannes de charbon aux "savoyardes"
on empile à beaux tas les ferrements
et la quincaille et les faux et les forces
et les fusils fameux de Saint-Etienne.*

...

*et aperçus au loin sur la droite
le Mont-Pilat et ses trois dents bleuâtres.*

(Chant II, *Le Prince d'Orange*)

Jean-Paul Gourgouillon

Du Consulat à la seconde Restauration :
l'exemple d'une société provinciale entre guerre et paix,
le département de la Loire

Le point de départ de cette recherche était la question : comment un département, certes du Massif Central, mais sur sa marche orientale et déjà "industrialisé", pouvait-il avoir une aussi mauvaise réputation dans le domaine conscriptionnel du début du Consulat à la fin de l'Empire ? Car ici, comme l'écrit le premier préfet, Imbert, en 1803 : *Les recrutements se sont toujours faits avec les plus grandes difficultés, celui de l'an VIII en a éprouvé d'insurmontables malgré l'emploi des garnisons militaires ?* Certes, la Loire n'est pas le seul département à se voir marqué d'une appréciation aussi négative mais, de plus, il présente un double intérêt à l'époque qui nous intéresse. Géographiquement, il est fort loin des frontières de l'Empire et n'a donc pas une "culture de guerre" lui qui n'a pas connu d'invasion étrangère depuis des siècles. Socialement, il possède déjà des secteurs textiles et métallurgiques importants qui font de lui une des premières régions industrielles françaises. Si sa localisation pouvait expliquer la tiédeur des traditions militaires de ses habitants, sa dynamique économique - particulièrement l'armurerie - ne tendait-elle pas à l'unir au régime napoléonien ? Inversement, ses traditions religieuses et la structure encore largement paysanne de sa société n'ont-elles pas contribué à lui faire embrasser des choix politiques plus conservateurs ?

Connaître la société forézienne à l'orée du XIX^{ème} siècle imposait d'essayer d'embrasser des groupes sociaux en apparence individualisée : paysannerie, artisanat/monde ouvrier en gestation, notables... Bien sûr, il s'agissait de dépasser un clivage obsolète "dominants/dominés" car les anciens privilégiés d'avant 89 ne sont, au moins en apparence, intéressés que par leurs seules affaires et, à l'opposé, les "dominés" ne le sont pas tant que cela car s'ils dépendent encore souvent économiquement de propriétaires fonciers ou de fabricants, ils ont également acquis depuis 1789 plus d'autonomie même si le poids des traditions, de la communauté villageoise en particulier, perdure largement.

Cette société est d'autant plus "provinciale" que la province est petite... Or, ici, le poids du *temps long* est indubitable. Cette province devenue département en 1793, seulement, pour punir Lyon révolté contre la Convention est un *patchwork*. Le coeur du département est constitué effectivement du Pays montbrisonnais, siège de la préfecture en continuité avec la vieille capitale des comtes, mais cette région agricole présente des caractères hétérogène entre Montagne(s) et Plaine. Tout près géographiquement, à moins de quarante kilomètres, Saint-Etienne, c'est la ville - lieu de perdition pour filles et garçons - c'est l'industrie. A l'extrémité septentrionale du département, le Roannais regarde vers Lyon et la Bourgogne. Bref, le fleuve éponyme qui pourrait faire figure de colonne vertébrale au département de la Loire ne parvient qu'imparfaitement à être le trait d'union entre des pays qu'opposent de très anciennes frontières : la Loire est ainsi tiraillée entre français, franco-provençal et provençal.

La masse des archives napoléonienne, tant locales que parisiennes, imposait une réelle stratégie. Le problème permanent étant que le gros de la population apparaît en creux, en négatif - dans tous les sens du terme - que ce soit au fil des délits archivés, des troubles signalés et de la mauvaise réputation qui s'accroît. Si c'est le propre de ce type de documentation, largement répressive, et qui fait, d'ailleurs, souvent son charme, le regard de l'historien peut en être faussé d'où la nécessité d'aller voir ailleurs, de chercher un autre angle de lecture. Par conséquent; à tout

ce qui fait la masse documentaire utile à l'étude de l'esprit public, nous avons ajouté et comparé des témoignages de Foréziens qui nous ont laissé pour certains des journaux - tels ceux des ouvriers stéphanois Pupil et Morel - ou des lettres, généralement de conscrits devenus soldats, ou bien celles du notable montbrisonnais Jean-Baptiste d'Allard. A ces opinions clairement exprimées et dont la langue n'est pas le moindre charme, les archives militaires - principalement du Service historique de l'armée de terre recoupant ainsi la série R des archives départementales - apportent une base statistique qui confirme la mauvaise réputation des Foréziens dans le domaine conscriptionnel : ces très nombreux déserteurs voteraient-ils avec leurs pieds ?

Justement les sources administratives de la période napoléonienne révèlent le contraste entre les rapports des préfets, pour lesquels, globalement, "tout va bien", et les multiples dossiers de gendarmerie et autres rapports qui accréditent l'idée qu'ici, "tout va mal". Donc, il s'agissait d'abord de confronter des images négatives et positives pour essayer de dégager un semblant de réalité : par exemple, en analysant la circulation de l'information, tout particulièrement en comparant les rapports des sous-préfets à ceux des préfets. Non seulement les différents niveaux hiérarchiques filtrent, en les canalisant, les données collectées mais, d'autre part, très peu d'écrits remontent de la base, c'est-à-dire des maires. Certes, beaucoup de choses ont pu ne pas être conservées mais, également, le statut de notables de nombreux maires sous-entend une certaine connivence entre eux et les sous-préfets : ce sont les seconds, d'origine forézienne, qui présentent au préfet, un "étranger", les listes de notables dont sont issus les premiers.

L'étude de cette société forézienne tout au long d'une quinzaine d'années riche d'événements nationaux et internationaux a été menée selon deux axes, celui des rapports sociaux et celui de la relation à l'Etat et montre donc une double tension, interne et externe.

Vis-à-vis de l'extérieur, la population de la Loire a effectivement largement brandi "le drapeau du refus". Au même titre que l'ensemble des Français, les Foréziens avaient accepté un prélèvement ponctuel, de "Salut Public", et la levée en masse le montra sous la Révolution. Mais la systématisation de la conscription est très mal supportée et la mauvaise réputation de la Loire dépasse largement le cadre des seuls réfractaires et, même, des déserteurs : le mal est plus profond. Ce refus - et, inversement, l'acceptation du système - révèlent des clivages qui vont au-delà de la traditionnelle opposition plaine/montagne, même si elle existe. La Milice, déjà, était plus ou moins bien supportée... A cette première différenciation s'ajoute une tension ville/campagne et, plus profondément encore, la permanence de vieilles frontières culturelles antérieures, bien sûr, à la formation du département et, même, à celle de la province de Forez au cours du Moyen Age. S'individualisent certaines marges, parmi lesquelles, au Nord le Roannais et le Haut-Beaujolais et, au Sud, les confins du Velay ou du Forez-Viennois : là où, souvent, justement, des limites linguistiques et historiques persistent ; là où subsistent des minorités religieuses - Jasénistes, Béguins - ou des foyers d'agitation royaliste... Sur le terrain, l'autorité civile est condamnée à requérir la force militaire : gendarmes et garnisaires multiplient les pressions sur les familles des insoumis mais, plus grave, les colonnes mobiles marquent l'échec de la conciliation et de la médiation de tous les intercesseurs traditionnels et tendent à éloigner une partie des populations d'un régime qui, décidément, non seulement enlève les fils mais, de plus, dépêche dans les maisons une soldatesque dont l'humanité et la tempérance ne sont pas les vertus principales.

Et lorsque l'on suit quelques groupes de conscrits au sein des unités qui les accueillent, on constate combien l'érosion des effectifs est énorme, tout particulièrement la désertion en route qui, ajoutée aux réfractaires, vide littéralement les contingents foréziens. L'exemple d'une centaine d'hommes appelés en 1809 au 12^{ème} de ligne est éclairant : au bout de trois ans, plus de 80 % d'entre eux, sont morts ou ont disparu...

A l'intérieur de la société forézienne, on peut distinguer d'autres aspects particuliers. D'abord, les éléments constitutifs des "masses de granite" chères à Napoléon sont rares ici. De surcroît, le notable n'appartient pas toujours - rarement même au niveau des postes à

responsabilité - à ce juste milieu si important pour consolider la paix sociale et politique après Brumaire. Dans le premier ordre d'idées, un clivage relatif existe entre nobles de la Plaine et bourgeois stéphanois même si les deux groupes tendent à se rapprocher sinon à fusionner. En ce qui concerne la sensibilité politique, beaucoup de ces hommes sont marqués par leur engagement en 93 et/ou lors de la Terreur Blanche : "Fédéraliste" a valeur de brevet d'honneur sous l'Empire... Entre autres exemples, les maires des trois grandes villes du département au cours de la majeure partie de l'Empire, Saint-Etienne, Montbrison et Roanne - Neyron, Lachèze et Populle - sont respectivement, d'ex-Assommeurs clairement identifiés, et assumés, pour les deux premiers et fils de guillotiné à Lyon en 1794 pour le troisième.

En pratique, le pouvoir napoléonien est obligé de s'appuyer sur ces cadres, car il n'y en a pas d'autres, d'où le rôle majeur des préfets et des sous-préfets et de l'action des maires, premiers agents de l'Etat, incontournables dans le déroulement du processus d'obligation militaire. Et là, la vieille noblesse acquiert un regain d'importance et réinvestit officiellement le champ administratif et cumule les petites responsabilités locales, les honneurs et ce dès la fin du Consulat. Un autre cadre social est bien évidemment le clergé, la population forézienne, fort religieuse, a très bien accueilli le Concordat qui, plus que Brumaire, marquait un retour réel et attendu à la paix civile. Mais, dès que Fesch, nouvellement nommé à Lyon, tend à s'imposer, les vieux clivages resurgissent parmi lesquels le jansénisme tout sauf éteint dans ses foyers foréziens traditionnels. Or l'Etat napoléonien ne peut s'aliéner l'Eglise et ses représentants locaux. Hormis son rôle de facteur de soumission au régime, l'Eglise reprend ses fonctions antérieures dont l'enseignement n'est pas le moindre et ses écoles rouvrent et l'on voit ses petits séminaires concurrencer dangereusement des collèges impériaux désertés par de nombreux notables.

Bref, l'Etat qui tend à accroître sa pression - Napoléon veut tout savoir, tout connaître - n'a pas toujours les moyens de s'imposer localement. Son seul outil est généralement répressif et largement militaire puisqu'il se matérialise par l'intermédiaire de l'armée qui est soit dévoreuse d'hommes - la conscription - soit moyen coercitif grâce à la gendarmerie. Par contre, la propagande napoléonienne ne suscite guère que des manifestations de soumission parfaitement artificielles : les fêtes "dynastiques" sont célébrées - anniversaire de Brumaire, 15 août ou, plutôt, Saint Napoléon etc. - mais cette allégresse est tellement dirigée qu'aucune latitude n'est laissée aux populations : entre autres exemples, d'anciens militaires désireux de former une garde d'honneur se font vertement rabroués car de telles unités sont de la seule initiative du souverain...

Surtout, il semble qu'il y ait décrochage entre l'Etat et la Nation lorsque cette dernière pense que le premier ne fait que prendre et ne donne rien. Prend des hommes et des impôts voire, même, parfois, des prêtres insoumis - jansénistes ou royalistes - comme aux pires moments de la Révolution. Ne donne pas la paix, ne donne plus assez de travail puisque Blocus et crise économique se conjuguent pour plonger dans la misère des milliers d'ouvriers et d'artisans tout particulièrement en pays stéphanois.

Ainsi, lors des invasions de 1814 et, surtout, de 1815, les cadres ne sont plus sûrs. Le patriotisme, réel mais circonscrit à certains groupes sociaux - les mariniens roannais - ou quelques personnalités - Gustave de Damas, Just de Rostaing - de 1814 avait pu inquiéter, ici ou là, les troupes autrichiennes mais, en 1815, on n'y croit plus ; pire, le risque de guerre civile est réel mais la violence, essentiellement latente, ne suscite aucune Terreur Blanche en Forez. A ceci, deux explications. Tout d'abord, la majeure partie de la population est pacifique et ne tient guère à revivre les heures tragiques de la Révolution et, surtout, la lutte fratricide n'a pas lieu faute d'adversaires ! Car les anciens Jacobins sont peu nombreux et parfaitement localisés et surveillés : à leur égard, l'administration locale, qu'elle soit impériale ou royale, a toujours mené la même politique.

Au terme de ce travail, des regrets demeurent. La rareté des travaux antérieurs laisse des questions sans réponse : ce jansénisme forézien, si profondément ancré, sur quel terreau a-t-il pris

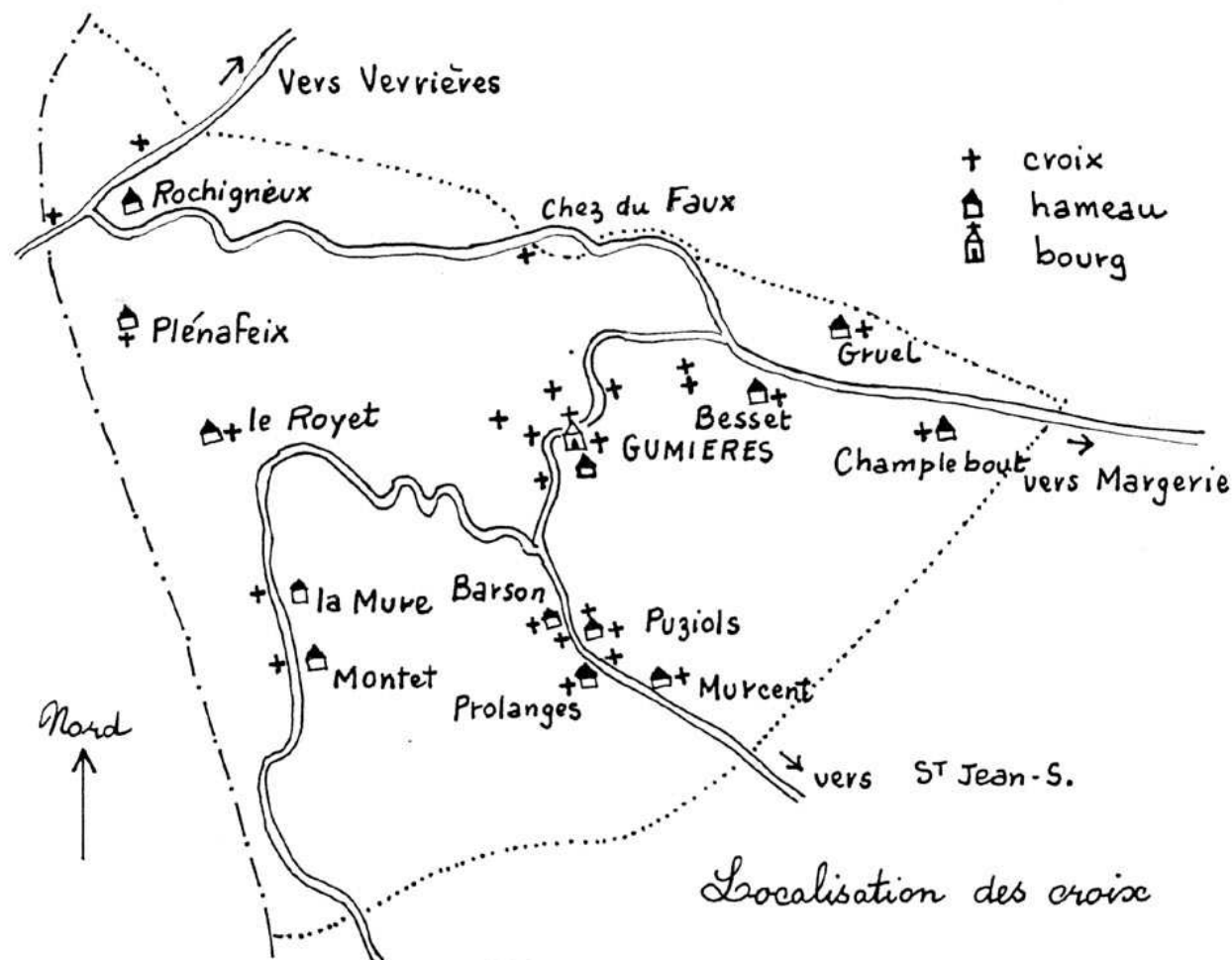
racine ? Cette aversion à l'égard du service militaire, est-il possible de l'analyser pour la période de l'Ancien Régime et a-t-elle des ramifications dans les provinces puis départements voisins puisque ce travail nous a confirmé le rôle déterminant des limites dans le comportement des hommes ? De même, le manque de temps n'a pas permis de faire le lien avec les comportements politiques du XIX^{ème} siècle, le poids des notables ou l'évolution des mentalités au fil de la révolution industrielle.

En tout cas, ce département tranquille cache de réelles et solides contradictions et tensions. Celles-ci, généralement assourdies, se révèlent en temps de crise. Les tensions sociales, en particulier, sont ignorées des rapports administratifs, pourtant si touffus, du Consulat et de l'Empire, or les années 1814-1816 mettent en lumière l'opposition entre les bonapartistes locaux, héritiers des *Sans-Culottes en tablier de peau* naguère étudiés par Colin Lucas et les royalistes, les *Messieurs*, propriétaires du sol. Plus globalement, l'étude de ce département entre guerre et paix permet d'analyser les comportements d'une population de la France centrale, donc située loin des zones de conflits. Loin, entre autres exemples, du Roussillon étudié par Michel Brunet et loin de la Moselle étudiée par Thierry Lentz et Denis Linhoff, deux zones frontières dont l'une est encore mal intégrée à l'ensemble français et l'autre déjà "digérée". Et, pourtant, à maints égards, l'attitude des Foréziens s'apparente plus à celle des Roussillonnais peu enclins à endosser l'uniforme qu'à celle, légaliste et civique, des Lorrains. Sans conteste, les Foréziens sont souvent de très compétents armuriers qui ne tiennent aucunement à porter les armes qu'ils ont amoureusement forgées.

Pascal Chambon

Les croix de Gumières

Sur le territoire de la commune de Gumières nous avons répertorié vingt-cinq croix. Suivant leur origine et leur situation, ces petits monuments peuvent assez facilement être classés en cinq groupes. Ainsi nous trouvons trois croix anciennes ou "historiques", six croix de mission, six croix de hameau, trois croix de chemin et cinq croix familiales. Deux autres croix, enfin, doivent être classées à part. Ces croix sont réparties sur tout le territoire communal : quatre sont au bourg, treize près des hameaux et huit isolées.



Nous relevons onze croix en pierre (44 %), dix en fonte moulée (40 %), quatre seulement en fer (16 %). La plus ancienne daterait du XV^{ème} siècle, deux seraient du XVI^{ème} et deux autres du XVIII^{ème} siècle¹. Onze peuvent être datées avec précision grâce à leurs inscriptions et ont été érigées au XIX^{ème} siècle, entre 1829 et 1897. Neuf autres, des croix de hameau ou de chemin, datent aussi vraisemblablement du siècle dernier.

Les croix "historiques"

Les trois croix anciennes ont une place à part. Entièrement en pierre, vieilles de plusieurs siècles,

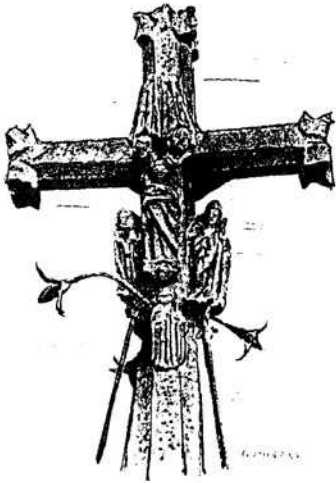
elles ont supporté de nombreuses vicissitudes : des mutilations, déplacements, restaurations, remaniements... Elles sont maintenant à l'honneur. Louis Bernard les a étudiées dans son ouvrage *les croix monumentales du Forez*.²

La plus ancienne est la croix du cimetière de Gumières, de grande taille, en granit. Un socle monolithique supporte une table assez grossière. Le dé est très orné. Le fût cylindrique qui a été cassé est soutenu par une armature de fer forgé. Le croisillon, particulièrement intéressant, porte d'un côté, le Christ avec saint Pierre et sainte

¹ Selon l'avis de Louis Bernard.

² Louis Bernard, *Les croix monumentales du Forez*, 1971, édité par le conseil général de la Loire.

Madeleine, de l'autre un couronnement de la Vierge par deux anges et à ses pieds deux évêques et un apôtre. Cette croix serait du début du XV^{ème} siècle³. Malheureusement le granit se délite et elle est en assez mauvais état.



**Croix du cimetière de Gumières
dessin de Louis Bernard**

La croix qui se dresse à quelques pas du monument aux morts du bourg de Gumières a déplacée il y a quelques années. Un massif de maçonnerie porte une table très épaisse. Le fût cassé est renforcé par un cercle de fer. Elle est de taille modeste mais très élégante. Le croisillon porte le Christ d'un côté, de l'autre la Vierge soutenue par un ange et couronnée par un autre. Elle est datée de 1540⁴.

La troisième croix "historique" se situe sur le bord du chemin allant de Gumières au Besset, à quatre cents mètres environ du hameau. Elle se dresse sur une vaste plate-forme à laquelle on accède par quatre marches. La table formée d'un monolithe assez grossier est posée sur un massif de maçonnerie. Il n'y a pas de dé. Le fût d'abord de section octogonale est raccordé par un cercle de fer à une partie cylindrique. Quatre "argnats"⁵ décorent sa base. Le croisillon en pierre plus fine est raccordé au fût par un autre cercle de fer. Il est aussi décoré de nombreux argnats. La face dirigée vers le chemin (nord) porte une sculpture du Christ assez abîmée. L'autre face celle d'une fine Vierge à l'Enfant. Cette croix remaniée sans doute à plusieurs reprises comporte des parties anciennes. On s'y rendait en procession au temps des Rogations.

Les croix de mission

A partir de 1815, dans de nombreuses paroisses du pays, l'habitude se prend d'organiser des *missions*. Après les traumatismes de l'époque

révolutionnaire il s'agit de ramener à Dieu l'ensemble de la population. Des prêtres *missionnaires*, souvent des Lazaristes, sont invités par le curé et séjournent plusieurs semaines dans la paroisse. Ils multiplient les prédications et les exercices de piété tels que récitation du chapelet, processions... en s'adressant, de façon spécifique, à toutes les catégories de la population : enfants, jeunes gens, pères et mères de familles, célibataires, vieillards... La mission s'achève par des cérémonies solennelles regroupant l'ensemble des fidèles. Elle se prolonge souvent par l'installation d'une croix commémorative payée avec les dons des paroissiens. Six croix de mission datée de 1829 à 1897 s'égaillent sur le territoire paroissiale.

Mission de 1829

La plus grande et aussi la plus ancienne de ces croix est celle qui se dresse sur la place de l'église. Le fût en pierre de Volvic mesure près de quatre mètres et l'ensemble près de six mètres. Le socle est formé de deux énormes blocs qui supportent une table ornée de moulures soignées. Un dé massif porte à l'avant une sculpture, probablement sainte Madeleine. Le fût cylindrique est décoré de feuillages. Au croisillon, sans style précis mais très orné, figure le Christ. Les inscriptions portées par le dé sont intéressantes, ce sont les noms des notables et des principaux donateurs :

BERTRAND C[u]ré, M. BAYLE T. (le vicaire ou le missionnaire ?), JOANNET M[ai]RE, DAMOND F., BEALEM P., ANTOINETTE MONTET, CHANNEBOUX M[ai]TRE SCULPTEUR

Le nom d'une femme, Antoinette Montet (1735-1828), appelée familièrement "la Tante", figure sur le monument ce qui est assez rare. Il s'agit d'un personnage marquant de la paroisse. Née à Gumières, Antoinette Montet s'était illustrée pendant la Révolution en aidant des prêtres réfractaires et avait été, plus tard, la fondatrice, avec l'abbé Pierre Périer, du petit séminaire de Verrières. La taille de la croix, la qualité de la pierre et de la sculpture indiquent clairement que son coût a été élevé mais il est proportionné à l'importance de la paroisse de Gumières qui compte alors plus de mille habitants.

Mission de 1857

Une autre mission prêchée en 1857 a dû revêtir une belle importance si l'on en juge par deux croix qui en gardent le souvenir. Parlons d'abord de la croix "officielle", celle de toute la paroisse, qui se dresse près du hameau de Gonsot, au bord de la route de Gumières à Margerie. Tournée vers le bourg cette croix d'assez grande taille se dresse sur une plate-forme à deux marches.

Le socle monolithique porte des inscriptions sur les quatre faces : **MISSION DE 1857, MM. DEROIRE CURE, DAMON MAIRE, MM. MARCHAL BONHOMME MISSIONNAIRES, M. VIAL**

³ Selon Louis Bernard, op. cit.

⁴ Ibid.

⁵ Des demi-sphères ; en patois "argnat" signifie furoncle.

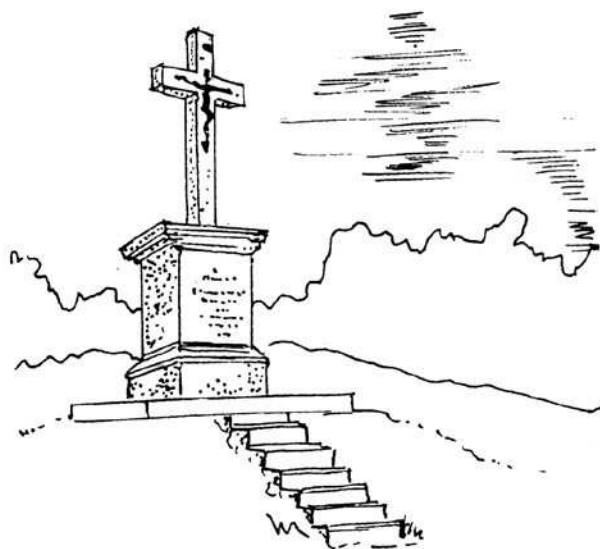
VICAIRE. La table et le dé portent des moulures très soignées. La croix elle-même est en fonte moulée, très décorée (anges, feuillages, raisins) avec des restes de dorure. Au croisillon manque le motif central.

Au centre du hameau de Puziols, près de l'abreuvoir, sur un monticule, un paroissien a fait dresser une autre croix rappelant la même mission. Le socle monolithique avec l'inscription : **SOUVENIR DE MISSION CROIX ERIG. PAR CHARLES ROL 1857** est posé sur un gros rocher avec quelques marches taillées à l'avant. La croix en fonte moulée porte un décor d'angelots et les tables de la loi. Elle est fixée, sans dé, sur une belle table massive. Le tout est parfaitement entretenu.

Missions de 1877 et 1897

La mission de 1877 est commémorée par une croix en fonte moulée, de modestes dimensions, située dans le haut du bourg. Autrefois, on y allait en procession au temps des Rogations.

Une autre croix, dite la *Croix-Jolie*, tournée vers le bourg, à cinq cents mètres de Gumières, sur un talus à droite de la route conduisant à St-Jean-Soleymieux, rappelle la mission de 1897. On accède à sa plate-forme par huit étroites marches de pierre. C'est une grande croix tout en pierre, à l'exception du Christ, en fonte moulée. Le fût de section carrée donne à l'ensemble une impression de lourdeur. On se rendait aussi à la Croix-Jolie pour les Rogations. Enfin une dernière croix de fonte moulée, assez petite, est élevée près du hameau de Puziols au bord de la route Gumières-Saint-Jean. L'inscription, presque effacée, **SOUVENIR DE MISSION DE 18.7** ne permet pas de la dater avec précision.



Croix-jolie

Les croix de hameaux

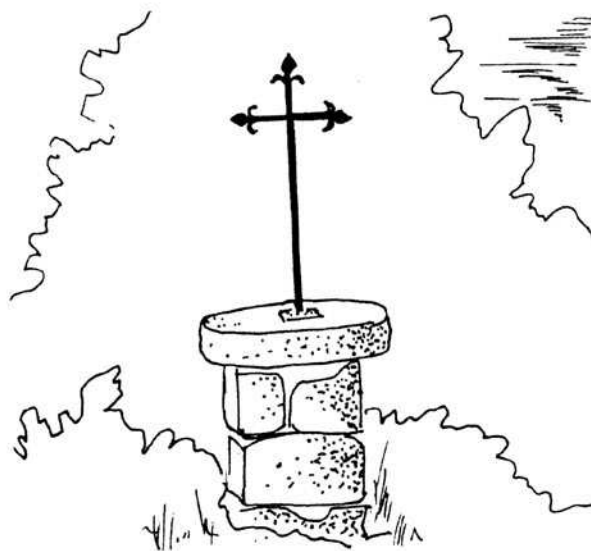
Les principaux hameaux possèdent chacun une croix : Le Besset, Plénafaix, Puziols, Murcent, la

Mure et Prolanges. Par la forme et les matériaux utilisés (pierre, fer forgé, fonte), ce sont les monuments les plus variés. Elles sont pauvres en inscriptions contrairement aux croix de mission.

Au centre du village du Besset, près d'un grand lilas, s'élève une croix de pierre. Son fût légèrement conique est fiché directement sur une épaisse table, ronde comme une meule. Au croisillon à section octogonale figure le Christ. La naïveté de la sculpture et la simplicité de l'ensemble donnent beaucoup de charme à cette croix.

La croix de Plénafaix se situe en bas du groupe de maisons. Elle est très originale. Son socle en forme de pyramide tronquée repose sur un gros rocher. Le dé, cubique, porte une inscription peu lisible : **B M (?)**. Le fût, très fin et élancé, a été cassé et réparé. Il penche un peu et se termine par une petite croix de fer plat portant le Christ. Cet ajout est, certainement, plus récent.

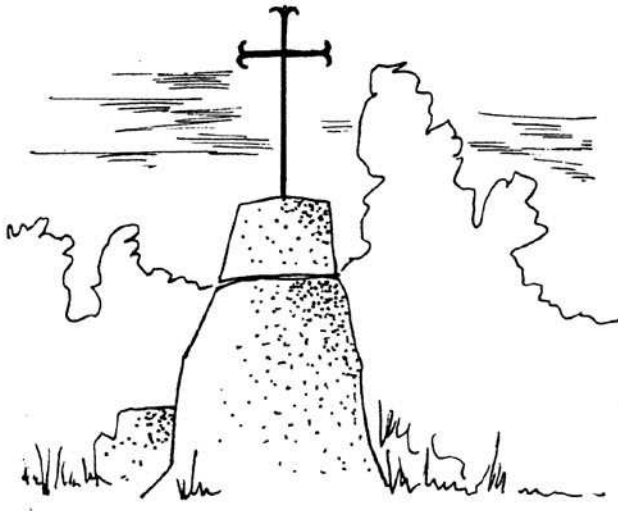
A l'entrée du hameau, au départ de la coursière allant à Gumières, la croix de Puziols est adossée à un talus. Sur le socle, un grossier massif de maçonnerie, est posée la table, très massive et ronde qui semble être une ancienne meule. La croix en fer plat y est directement figée. Elle porte l'inscription suivante : **d p I H M 1720**. Elle se termine par des fleurs de lys d'un dessin très simple. Cette croix a fait l'objet, au début du siècle, d'un procès entre le propriétaire du champ voisin et les habitants du hameau de Puziols qui prétendaient tous en être propriétaires.



Croix de Puziols

La croix de Murcent, au fond du hameau, a pour socle un énorme rocher. Cette élégante croix de fer plat n'a pas de table mais est fixée sur un bloc conique qui ressemble beaucoup à une meule de moulin à huile reformée. Le fer porte des dates et des initiales : **1710, B I, C I, 1870, F J, 1890** qui dénotent une certaine ancienneté (XVIII^{ème} siècle).

La croix est ancrée mais il semble bien qu'elle portait primitivement des fleurs de lys dont les pointes auraient été sciées⁶.



Croix de Murcent

Les croix des hameaux de la Mure et Prolanges, en fonte moulée, sont moins anciennes. La croix de la Mure est très ornée, voire surchargée : le Christ est au centre d'un foisonnement de feuilles de vigne, grappes de raisin, épis de blé. Le dé cubique porte l'inscription **B L** tandis que sur le rebord de la table très massive on peut lire avec difficulté : **J M M**.

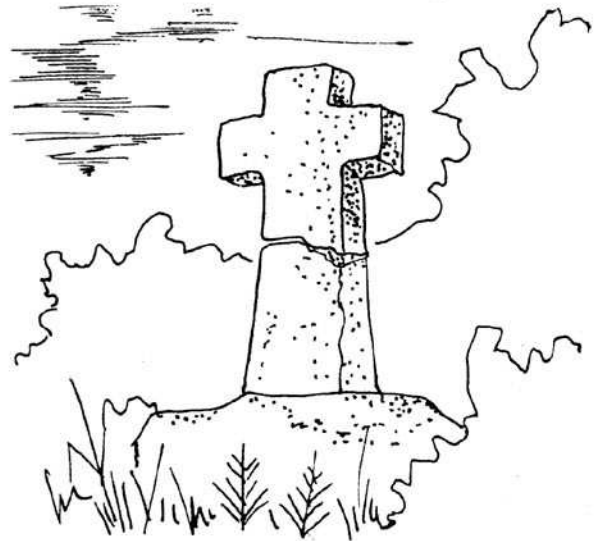
La croix de Prolanges est située sur le plus haut point du communal et a été restaurée récemment. Le dé (un peu trop important pour l'ensemble), la table et le socle portent des moulures très soignées. La croix elle-même est élégante et décorée de motifs floraux. Au croisillon se trouve une tête de Christ. Elle peut être datée avec précision grâce à l'inscription qui figure sur son socle : **CROIX ERIGÉE PAR LES HABITANTS 1861**. C'est d'ailleurs la seule croix dont l'inscription indique explicitement qu'elle appartient à tout un village. Prolanges, avec une quinzaine de feux, fut au siècle dernier le hameau le plus peuplé de la paroisse et constituait une communauté bien personnalisée. Il y a encore aujourd'hui des restes de cet esprit communautaire : deux abreuvoirs en pierre où l'eau coule en permanence sont entretenus avec soin, le réseau d'adduction d'eau est propre au village et, traditionnellement, chaque année, le 15 août, une réunion rassemble les ayants droit, enfin les habitants du hameau possèdent en commun une forêt de sapins⁷.

⁶ Nous remercions vivement M. Joseph Vente, de Prolanges pour les renseignements qu'il nous a fournis concernant les croix de Murcent et Puziols.

⁷ Ce tènement de près de 9 ha aurait été un don de M. d'Allard, seigneur de la Pierre à Chazelles-sur-Lavieu, qui possédait un domaine à Prolanges.

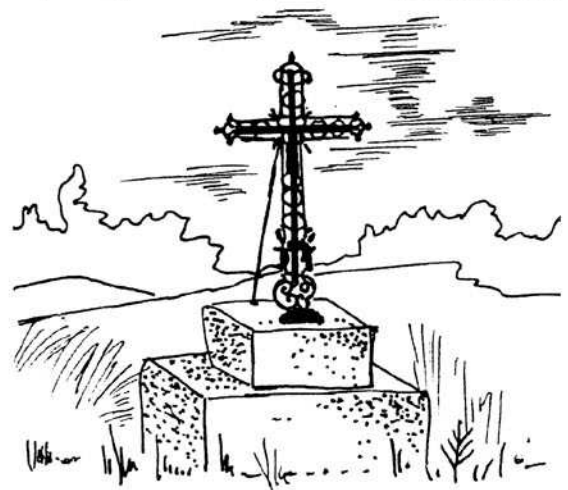
Les croix de chemin

Les croix de chemin sont de plus petite taille. La plus simple, et la plus belle, est une petite croix de pierre plantée sur un talus à gauche du chemin allant de Gumières au hameau du Besset, très près, mais de l'autre côté du chemin, de la grande croix "aux argnats" du Besset dont nous avons déjà parlé. Le fût, assez grossièrement taillé, est de section carrée comme le croisillon. Il est directement fiché dans un massif de maçonnerie irrégulier. Croisillon et fût formaient à l'origine un monolithe et on distingue aujourd'hui une cassure et la réparation. On ne relève ni sculpture ni inscription mais la croix est pleine de charme dans un beau décor de fougères et de grandes herbes.



Croix sur le chemin de Gumières au Besset

A l'entrée du hameau de Prolanges, au départ de la coursière de Puziols on découvre une jolie petite croix de fonte moulée sur un dé bien mouluré appelée *la croix Duvert*. Près du Chez du Faux, une petite croix, aussi en fonte, d'une élégante simplicité, porte la Vierge et des anges en prières.



Croix près du Chez du Faux

Les croix familiales

Cinq croix ont été érigées par des familles : deux sont en pierre, deux en fonte moulée et la dernière porte une petite croix de fonte sur un fût de pierre. Toutes celles dont une inscription donne la date (quatre sur cinq) sont de la même période : 1869-1881.

Au Royet, une grande croix en fonte moulée, bien entretenue, porte l'inscription : **ERIGEE PAR LA FAMILLE JEAN LIOTIER ET MARIE AUBERT DU ROYET 1869**. Au croisillon, la visage du Christ figure sur le linge de sainte Véronique.

A Gruel, une grande croix de pierre sans autre sculpture que le titulus porte sur son socle l'inscription : **1870 CHASSAGNEUX PIERRE**.

A Champlebout, à l'intersection de deux chemins, sur une éminence, se dresse une croix monumentale. Le fût, en pierre de Volvic, est monolithique avec une section octogonale. Le Christ est sculpté au croisillon. La table, assez mince, est finement moulurée. Malheureusement cette riche croix est enfouie dans un roncier impénétrable. L'inscription du socle indique les familles concernées : **ERIGEE PAR JOANNET CHAUVÉ 1871**.

Autre croix familiale presque entièrement cachée dans un bouquet d'arbustes, la croix du Montet est au coeur du hameau. Le fût de section octogonale est prolongé par une petite croix de fonte moulée. La table est très épaisse et dans le socle a été ménagée une petite niche gothique fermée par un châssis vitré. Elle renferme actuellement une statuette en bois (moderne) de la Vierge. L'inscription **D L 1881** donne les noms de famille des donateurs : Damon, Liotier.

A Barson haut, près de l'ancienne ferme Béalem, se trouve une petite croix familiale non datée, en fonte moulée, avec une fine Vierge à l'Enfant. Elle est tournée vers l'entrée de la ferme et directement fixée sur une table carrée posée sur un socle de faible hauteur.

Tous ces petits monuments, à l'exception de celui de Champlebout dont l'environnement est très négligé, sont bien entretenus.

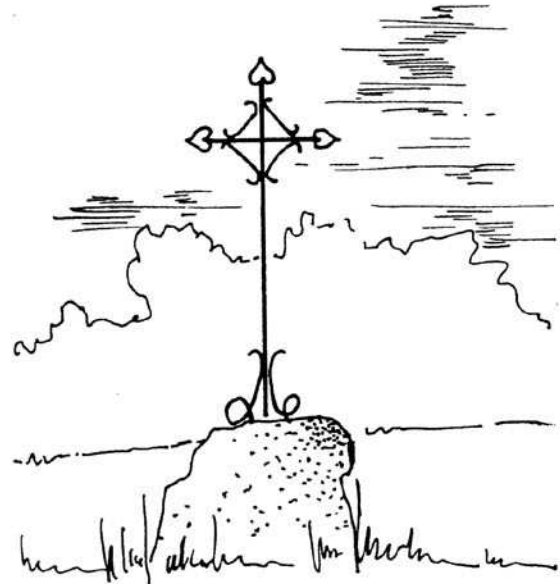
Les croix du *Col de l'Homme-Mort* et des *Limites*

Deux croix situées aux confins du territoire communal de Gumières n'entrent pas dans notre typologie : il s'agit de la croix du col de l'Homme-Mort et de celle du lieu-dit les Limites, situées à peu de distance l'une de l'autre. Elles sont d'ailleurs souvent confondues.

La première est à cinq cent mètres après le col auquel elle a donné son nom (1163 m d'altitude), au bord de la route de Montbrison à St-Anthème. Le socle est un parallépipède de pierre grossièrement taillée qui porte une inscription en partie effacée : **EN CE LIEU FUT ASSASSINE LE**

24 FEVRIER 17.... Il n'y a ni table ni dé et la croix de fer paraît récente. Il s'agit d'une croix commémorative rappelant un assassinat commis en ce lieu au XVIII^{ème} siècle sur la personne d'un marchand papetier d'Ambert.

La croix située aux *Limites*, tout à côté de la borne départementale (altitude 1157 m), a comme socle un simple rocher. C'est une élégante croix de fer forgé du XIX^{ème} siècle⁸. Elle est placée en un point important, la frontière entre l'Auvergne et le Forez, entre deux régions et même entre deux zones linguistiques, le parler occitan et le parler franco-provençal mais elle rappelle probablement, elle aussi, un fait divers, peut-être une mort violente⁹.



Croix des Limites

Les croix de Gumières sont très variées. De pierre, de fer forgé ou de fonte moulée, chacune a sa personnalité et son histoire. Même la plus humble croix de fonte datant du siècle dernier mérite d'être préservée. Toutes ont de l'intérêt pour qui sait les regarder. Elles appartiennent au paysage et sont notre patrimoine à tous.

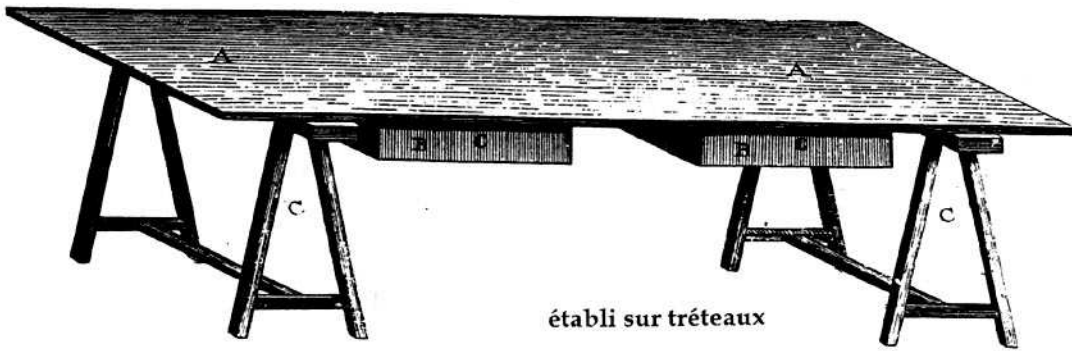
La plupart de ces croix sont entretenues avec soin. Seul l'état de l'ancienne croix du cimetière donne quelques inquiétudes. Comme c'est l'une des plus anciennes et des plus intéressantes non seulement de la commune mais encore de tout le Forez, il serait bien utile que la municipalité intervienne rapidement pour sa restauration qui est certainement plus délicate à réaliser que celle d'une simple croix de chemin. C'est le prix à payer pour pouvoir transmettre aux générations futures ce témoignage de la foi de nos ancêtres.

Joseph Barou

⁸ Louis Bernard l'appelle à tort *la croix du col de l'Homme-Mort, Les Croix monumentales...* op. cit. p. 186.

⁹ C'est l'avis de notre ami dianiste Jean Guillot.

Fig. 1^e

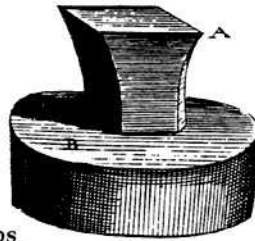


établi sur tréteaux

Fig. 4.

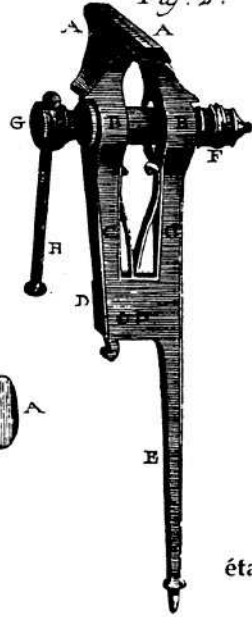


Fig. 3.



petit et gros tasseaux

Fig. 2.



étaux

Fig. 5.

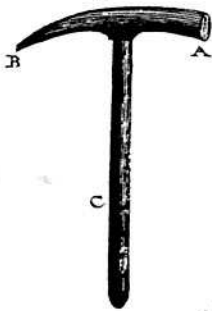
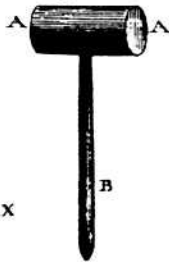


Fig. 7.



petits et gros marteaux

Fig. 8.



maillets

Fig. 9.

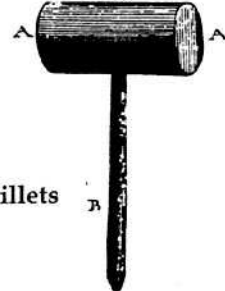


Fig. 6.

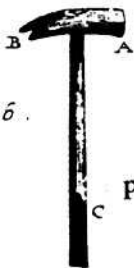
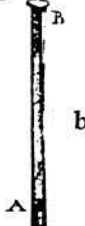


Fig. 14.



Fig. 13.



burins

Fig. 12.



Fig. 11.



← masses →

Fig. 10.

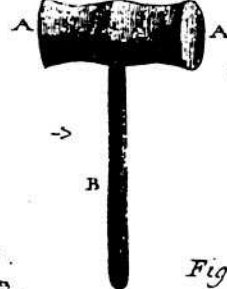


Fig. 15.



Fig. 16.



becs d'âne

Fig. 17.



Fig. 18.



langues de carpe

Fig. 19.



Inventaire d'un artisan sellier de Montbrison (1759)

Louis XV règne sur la France et Choiseul est ministre des Affaires étrangères. La France fait la guerre contre les Anglais, aux Indes, en Nouvelle-France (le Québec actuel) et en Louisiane.

Les Anglais s'allient au roi de Prusse et tentent plusieurs fois de débarquer dans le Sud de la Bretagne. Le ministre des Finances s'appelle Etienne de Silhouette... pas pour longtemps ! Son nom va devenir synonyme *d'ombre fugitive* !

La procédure d'un inventaire après décès d'un artisan endetté

L'hiver 1758-1759 fut une dure saison pour Magdeleine Tissier : son époux, Jean Chabrériat, est décédé. Il était maître sellier et avait son atelier et son logement - où il est mort - rue de Moingt, l'actuelle rue de l'Ancien-Hôpital. Il avait quatre fils : l'aîné Thomas était aussi artisan sellier ; les trois autres - Louis, Esprit et Thomas le cadet - étaient encore mineurs.

Le 26 février 1759, le notaire royal réservé pour la ville de Montbrison, Maître Danthoine, a convoqué pour huit heures au domicile de feu Jean Chabrériat, *le sieur Dumon, conseiller du roi au bailliage de Forez, Antoine Souchon, procureur, et Thomas Chabrériat, le fils aîné.*

Par affiches et placards au jour de marché de Montbrison chacun a été averti de l'inventaire, nécessaire afin de préparer une vente destinée à solder les dettes du défunt. Jean Chabrériat a des créanciers connus, *les sieurs doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Montbrison* auxquels il devait mille livres, et peut-être aussi d'autres créanciers qui ne sont pas connus et qui doivent être avertis.

Le notaire est à l'heure. Il trouve Magdeleine Tissier sur place et lui lit les ordonnances et autres exploits d'assignation qui ordonnent un inventaire qu'elle accepte. Pour la nomination d'un expert, *elle et son fils aîné s'en remettent à Maître Danthoine.* Jusqu'à neuf heures, on attend *les sieurs doyen chanoines et chapitre de Notre-Dame et d'éventuels créanciers jusqu'ici inconnus.* Personne ne vient. On nomme d'office deux experts, *le sieur Pierre Girinat, maître sellier, 64 ans, et le sieur Pierre Gardon, maître contre-pointier [cloutier], 35 ans*, qui habitent Montbrison et qui prêtent serment. Leurs signatures figurent sur l'acte avec celles du fils Chabrériat, du procureur et du notaire. Magdelaine déclare *ne savoir signer.*

Les objets et les outils du sellier

L'inventaire commence par la boutique qui ouvre sur la rue de Moingt. On inventorie et on estime la valeur des outils du sellier et des objets qui se trouvent dans sa boutique :

♦ Sept selles de cheval neuves sans leur garniture, à 5 livres.....	35 livres	
♦ Sept garnitures de brides sans mors, 30 sols pièce.....	10 livres,	10 sols
♦ Trois poitrails, à 12 sols pièce.....	1 livre,	16 sols
♦ Six croupières, à 12 sols.....	3 livres,	12 sols
♦ Six coussinets, grands ou petits, 20 sols pièce.....	6 livres	
♦ Quatre paires de sangles fines, dont une garnie, 20 sols la paire.....	4 livres	

scie à main

Fig. 56.



cornette

Fig. 55.



lissoir

Fig. 54.



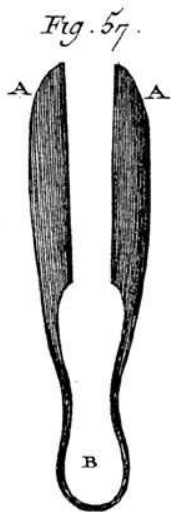
Fig. 53.

rainette
à vis



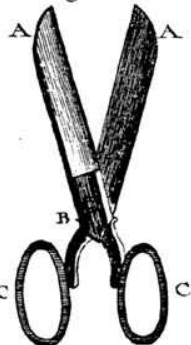
Fig. 61.

tarière



forces

Fig. 58.



gros ciseaux

Fig. 59.



vrille

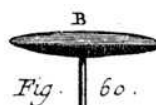


Fig. 62.

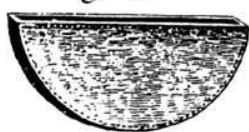
couteaux à pié

Fig. 65.



compas

Fig. 64.



étui des couteaux

Fig. 63.

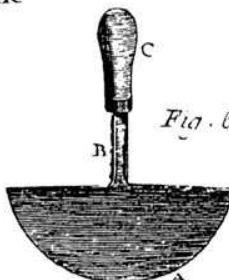
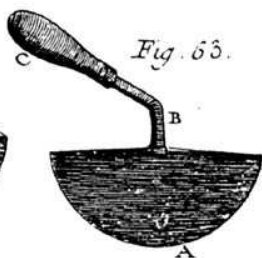
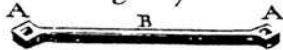


Fig. 66.



gâteau de plomb

Fig. 67.



clés

Fig. 68.



Fig. 69.

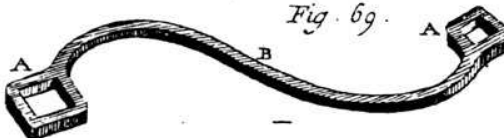


Fig. 70.



pierre à aiguiser

Fig. 71.



toise ou aune pliante

Fig. 72.



pié de roi

◆ Deux paires de courroies de cuir à 12 sols la paire.....	1 livre,	4 sols
◆ Quatre surfaix garnis à raison de 2 sols la pièce.....		8 sols
◆ Quatre paires de sangles sans garnitures, le tout.....		10 sols
◆ Deux douzaines de bazanes, 6 livres la douzaine.....	12 livres	
◆ Un dos de [...] rasé pesant 12 livres, à 14 sols la livre.....	8 livres,	8 sols
◆ Quatre ferrures de selle à 18 sols l'une.....	3 livres,	12 sols
◆ Une grosse de boucles à sangle.....	1 livre,	12 sols
◆ Gourmettes de brides	1 livre,	16 sols
 Total.....	89 Livres,	13 sols

- ◆ Les outils propres au métier de sellier, tant bons que mauvais
[et de] différentes espèces.....10 livres

Qui sont toutes les marchandises, effets et outils qui se sont trouvés dans la boutique, soit [des objets d'une valeur d'] une centaine de livres...

Magdeleine Tissier reconnaît les dettes de son mari vis-à-vis de Mathieu, marchand de fil, à Veillard, et Pitaud, tanneurs et à Chavanne, cloutier à Saint-Chamond : ce qui, avec ce qui est dû aux chanoines de N.D., fait 1 147 livres de dettes...

La cuisine

De la boutique, on passe alors à la cuisine *ayant des jours [fenêtres] du côté du midy sur la rue qui conduit au cloître Notre-Dame [la rue Populus actuelle]*. D'après l'inventaire, il y avait une porte et deux fenêtres : la maison se trouvait donc à l'angle de la rue de l'Ancien-Hôpital et de la rue Populus.

L'inventaire se poursuit. Le mobilier se compose *d'un bas d'armoire, d'une patière, d'une chaise de paille*. Curieusement, il y a un *lit à colonnes, vermoulu, de mauvaise qualité*.

Dans la cuisine, la vaisselle est *de faïence commune, en partie fêlée*. Les objets en cuivre jaune ou rouge ou en fer blanc, sont « soudés, rapiécés » ou « hors d'usage ». Les ustensiles de cuisine sont énumérés : *chaudron, poêlon, lèche-frite, couteaux à hacher, réchaud de feu, chèvre à feu, pinces et crémaillère, crochet à peser, croc à pendre la viande*. Ils nous laissent imaginer Magdeleine en train de faire la cuisine. Ils étaient cinq à vivre dans cette maison : ils ont *cinq fourchettes de table en fer. Une tasse à anses d'argent avec le poinçon de Lyon pesant quatre onces et demi* sort cependant un peu de l'ordinaire et, elle seule, est estimée à 27 livres sur un total de 122 livres pour toute la cuisine.

La chambre

On monte ensuite dans la chambre qui, au premier étage, est au-dessus de la boutique et la cuisine et occupe la même surface que ces deux pièces. Bien sûr, on y trouve un lit : *lit à quatre colonnes en bois de verne, garni d'un garde-paille, d'un mauvais matelas, de deux draps, d'une mauvaise couverture de Catalogne* et d'autres éléments de literie (« tour de lit », « traversin », « ciel de lit », « rideaux », etc.) il est estimé 36 livres, celui qui est au grenier le sera 48 livres. A côté du lit, il y a un « chariol », mauvaise couchette, pauvrement garnie, sans doute pour un enfant.

On apprend que Thomas Chabrériat fait de la musique puisqu'il réclame, hors inventaire, des « épinettes ». Magdeleine Chabrériat voudrait bien obtenir dans les mêmes conditions *une armoire de bois de noyer à deux portes et un tiroir* qu'elle dit avoir apportée à la compagnie dudit Chabrériat. Peine perdue ! L'armoire, estimée 15 livres fera partie de l'inventaire ainsi que tout le linge qu'elle contient : *24 draps, tant bons que mauvais, 14 nappes, une douzaine de serviettes à la Venise, 18 essuie-mains de toile rousse*. Ce trousseau - important - est estimé 76 livres. Seules des *nippes et linges à l'usage de ladite Magdeleine Tissier* échappent à l'estimation. On laisse de côté le contenu d'un tiroir fermé à clé dont l'inventaire est remis à plus tard.

L'après-midi, l'inventaire continue. La chambre est meublée d'un *mauvais dressoir, d'un cabinet à quatre portes et deux tiroirs en bois de noyer, d'une table en bois de noyer, d'une table pliante en bois de sapin, d'un garde-manger rapiécé*. Elle doit avoir une cheminée puisqu'il y a *deux mauvais chenêts, une pelle et des pincettes*. Il y aussi des objets plus personnels : *deux petits miroirs à cadre en bois de noyer dont la glace du petit est rompue et 28 pièces d'étain commun à différents usages. Trois fers à repasser* complètent cet inventaire des objets personnels de Magdeleine et nous font entrer dans l'intimité de sa vie quotidienne. On inventorie aussi des vêtements de son mari et on a un peu mal pour elle. Elle a cependant le droit de distribuer à ses enfants *habits, longes, chapeau, bas, souliers, collets de défunt*.

A côté de la chambre, se trouve une petite pièce où se trouvent *des livres et des cahiers* qui ne sont pas inventoriés et qui appartiennent à un *sieur Chabrériat, cleric tonsuré*. On ne précise pas son lien de parenté avec l'artisan sellier : frère ? neveu ? Il appartient sans doute à ce clergé très nombreux qui gravite autour de Notre-Dame ou de l'une des paroisses.

Les dépendances

Au dessus de la chambre, il y a un grenier et un cabinet : là est le meilleur lit de la maison déjà cité, une « arche » en bois de sapin. Et puis dans la rue Populus actuelle, un petit cellier *dépendant de la prébende de Lagarde* abrite *cinq tonneaux d'une teneur de dix asnées* [mesure de contenance], *vieux, usés, une cuve en bois de chêne d'une teneur de quatre bennes, trois bennes propres à la vendange et un bennon*. Il y en a pour 20 livres.

Au total, l'estimation de tout le contenu de la maison n'atteint pas 300 livres.

Papiers de famille

Suit l'inventaire du tiroir fermé à clé. On y trouve des « reconnaissances » [de dettes] dont l'une est importante. Contractée par Benoît Chabrériat - le père de Jean ? - elle remonte à 1700, près de 60 ans auparavant, et se monte à 160 livres en faveur d'Antoine Guillot. Elle doit être remboursée en rente foncière de 8 livres [par an] à *Messire Guillot et à ses héritiers*. La quittance de remboursement est jointe. Le contrat de mariage de Jean et Magdeleine se trouve aussi dans le tiroir : il a été établi le 14 juillet 1727 par le notaire Bouchetal et il en a coûté trois livres aux mariés. On a aussi des quittances et une donation. Magdeleine a encore d'autres dettes : l'enterrement et la messe de quarantaine ont coûté 40 livres, les frais de tutelle des enfants mineurs, 19 livres. Elle doit des médicaments à l'apothicaire, le « sieur Laffond ».

Le notaire confie tous les papiers à Magdeleine, après lui avoir fait prêté serment que ni elle ni personne d'autre « n'a détourné, retenu, caché » aucun objet. Les deux experts prêtent aussi serment d'avoir fait leur « estimation fidèlement ». L'inventaire est clos le lendemain, 27 février.

Ce n'est pas fini : un mois plus tard, un procureur, représentant le doyen et le chapitre de Notre-Dame réclame le paiement des mille livres empruntées en 1752 et fait opposition à l'inventaire puisque celui-ci ne mentionnait pas la dette et qu'aucun représentant du chapitre n'était venu le 26 février. La mention de cette opposition est annexée à la page 12 de l'acte qui transcrit l'inventaire. Le chapitre des chanoines joue d'ailleurs un rôle peu orthodoxe de prêteur : l'Eglise ne condamne-t-elle pas le prêt à intérêt ?

Au cœur des problèmes du « petit peuple » urbain

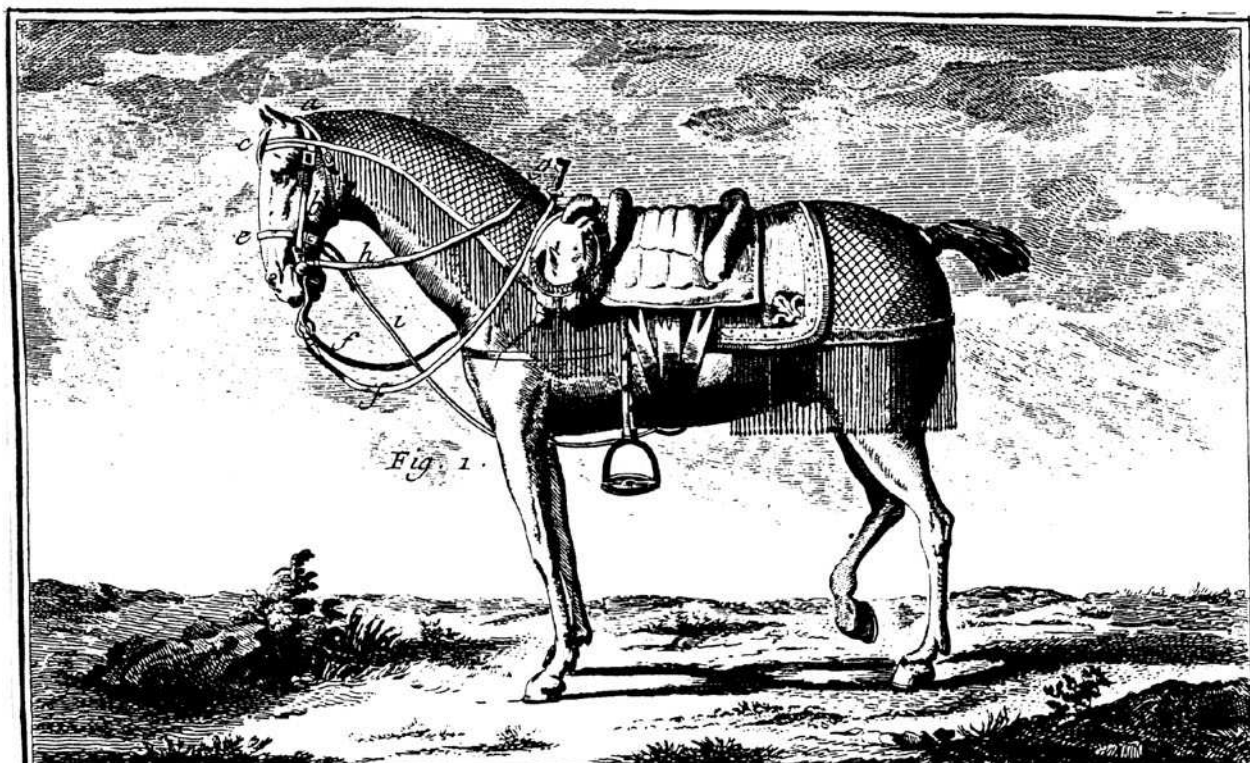
Comment Magdeleine Tissier et ses enfants se sont-ils sortis de cette situation dramatique, avec plus de mille livres de dettes ? Y a-t-il eu expulsion, vente aux enchères ? Nous ne le savons pas mais c'est ce qui semble le plus probable.

En tout cas, avec cet acte, nous entrons dans l'histoire sociale du «petit peuple», comme on disait à l'époque. L'inventaire du mobilier nous fait entrer dans la vie quotidienne des gens qui vivaient à Montbrison il y a deux siècles et demi. Les petits artisans sont nombreux dans la ville et tous «ne roulent pas sur l'or». Une période difficile, le poids des dettes, la maladie, les médicaments à payer, la mort, la boutique qu'il faut fermer et les enfants à charge : la situation bascule vite du côté de la misère. On voit alors les créanciers réclamer leur dû, les hommes de loi faire leur office. Le surendettement est décidément un problème très ancien. L'absence d'un réseau bancaire organisé est d'ailleurs, à l'époque, à la fois un frein au développement économique et un encouragement à l'usure.

La situation du petit peuple urbain est précaire, même chez les petits artisans de la ville. N'ont-ils pas été, cinquante ans plus tard, dans les villes, les principaux partisans de la Révolution ?

Danielle Bory

Illustrations tirées des planches de l'*Encyclopédie*



Dernières publications
de
Village de Forez

- ◆ *Le général Boulanger en pays forézien* : Roger Briand, président de l'Association des *Amis de Veauche-en-Forez*. Quand le général Boulanger dirigeait les grandes manoeuvres entre Veauche et Saint-Galmier...
70 pages ; 45,00 F.
- ◆ *Parcours à travers l'histoire de Lérigneux (notes et documents)* : Joseph Barou. Un village sans histoires et pourtant les villages ont une histoire !
64 pages ; 40,00 F
- ◆ *Saint-André-le-Puy, un village forézien (notes et documents)*, Marie Grange, Thérèse Eyraud. Les auteurs ont regroupé et présenté des documents concernant ce petit village de la plaine.
32 pages ; 25,00 F
- ◆ *Ceux de Saint-Bonnet-le-Courreau (souvenirs)* de Jean Chambon (1915-1994). Ces récits ont tous été enregistrés de septembre 1977 à mai 1984 au cours des veillées du groupe *Patois Vivant*. Ils sont regroupés en français dans ce numéro spécial
36 pages ; 30,00 F
- ◆ *Sous la bannière des Ouvriers Réunis de Montbrison, histoire de la mutuelle n° 94 (1882-1998)* de Joseph Barou. L'apprentissage de la démocratie et de la solidarité dans la plus ancienne mutuelle de la région de Montbrison
42 pages ; 30,00 F
- ◆ *La vallée des moulins, en suivant la Mare de Gumières à Saint-Marcellin* : Mireille Busseuil, Suzanne Pommier. Un inventaire précis et documenté de tous les moulins d'une vallée.
58 pages ; 40,00 F
- ◆ *La seigneurie du Rousset (Margerie-Chantagret)* : Mireille Busseuil. L'histoire et la petite histoire autour d'une maison-forte...
38 pages ; 30,00 F

Toutes ces publications et de nombreux autres numéros spéciaux sont en vente au Centre Social de Montbrison, 13, place Pasteur 42600 MONTBRISON, tél. 04 77 58 89 03, tél./fax 04 77 96 09 43

Site Internet *Village de Forez* : Claude.Latta@wanadoo.fr

Des pièces de monnaie par sacs entiers (1804)

Un acte notarié, extrait des archives de la Diana, nous révèle une curieuse et amusante affaire où l'on voit l'administration des contributions directes – représentée par le receveur général de Montbrison – rembourser de bien mauvaise grâce l'argent qu'elle devait à un négociant de Saint-Etienne, Victor Bréchignac, directeur de la maison *Bréchignac et Compagnie*. L'histoire est assez courtelinesque mais révèle aussi le fonctionnement inattendu de l'administration fiscale sous le Consulat.

Une dette importante

En 1802, le 1^{er} fructidor an II, le receveur général du département de la Loire, Chevalier, avait, au nom du gouvernement, souscrit 18 obligations, représentant une somme de 53 000 francs : somme importante qui représenterait aujourd'hui l'équivalent de 810000 francs environ¹ (81 millions d'anciens francs). Cet emprunt était sans doute imposé par les difficultés financières de l'Etat : le Consulat devait redresser la situation financière désastreuse laissée par le Directoire. Le général Bonaparte, Premier consul, remettait de l'ordre dans les finances publiques mais il fallait parfois parer au plus presser et payer les dettes de l'Etat. Ces obligations étaient souscrites pour seulement deux ans : délai très court, qui nous fait penser, du côté du prêteur, à des pratiques de type usuraire (mais nous ne connaissons pas le taux de l'intérêt). Ces obligations arrivaient donc à échéance en l'an XII (1804). La Trésorerie générale de la Loire demanda donc au receveur de la Loire de les rembourser à son créancier, M. Bréchignac.

Un remboursement original

Chevalier avisa la trésorerie qu'il voulait bien payer mais déclara vouloir le faire en monnaie de billon et de cuivre – qui n'a plus cours ! La trésorerie refusa cette proposition et lui offrit, à titre de commission, le quarantième de la somme due, pour que la dette soit réglée normalement. Refus de Chevalier. Bréchignac et Chevalier portèrent alors l'affaire devant le préfet de la Loire choisi, en somme, comme arbitre. Chevalier fit valoir qu'une circulaire autorisait le paiement en monnaie de cuivre de billon : le préfet refusa cette solution, en arguant de l'absence de valeur légale d'une simple circulaire. Bréchignac, qui avait sans doute peur de tout perdre, accepta finalement la solution proposée par Chevalier et se présenta alors au receveur de Montbrison pour encaisser la somme échue : ce fut pour s'entendre dire que les bureaux étaient fermés et qu'il lui fallait revenir le lendemain !

Le lendemain Bréchignac se présenta dès huit heures du matin pour se faire payer ; il était, cette fois, accompagné de deux témoins : Claude Mansson, surnuméraire de la régie de l'enregistrement et des domaines nationaux et de Denis Paradis fils, tous deux demeurant à Montbrison. Il y avait là des sacs pleins de monnaie :

- ♦ Un sac contenant des pièces d'or d'un cours antérieur à 1775 et d'autres pièces postérieures, représentant une valeur de 15 000 francs : Bréchignac les refusa, peut-être par peur qu'elles n'aient plus cours.

¹ Notre calcul a été effectué à partir de la valeur actuelle de la pièce de 20 francs-or : 20 F or = 306,30 francs-or donc 1 franc-or = 15,31 F actuels. 53 000 francs-or = 811 430 Francs actuels (1999).

- ◆ Un sac de petits écus en monnaie courante, d'une valeur de 20 000 francs : Bréchignac les accepta puisque ces écus avaient valeur légale.
- ◆ Pour compléter la somme, Chevalier présenta alors un sac de pièces de six sous mélangées avec des pièces de 24 sous.

Il y avait là environ 5 000 pièces pour arriver à un total de 3 000 francs : une véritable provocation ! Comme si aujourd'hui, quelqu'un payait à son percepteur une grosse somme en pièces de 5 et 20 centimes... La discussion s'envenima, chacun s'énervant progressivement et multipliant les propositions dilatoires.

Un précieux chargement

Finalement, le 3 brumaire an XII, cette affaire fut réglée par une laborieuse transaction dont la rédaction commence à 9 heures du matin et se termine à 4 heures de l'après-midi :

Les 18 obligations sont « exhibées » (sic) par le créancier et transcrites sur le procès-verbal de l'accord.

Bréchignac accepte le paiement de ce qui lui est dû selon les modalités suivantes proposées et recevra :

- ◆ 200 francs en pièces d'or de six sous (3 335 pièces !)
- ◆ 4 300 francs en pièces d'or
- ◆ 1 385 grammes de pièces d'or postérieures à 1 785 francs
- ◆ 4 100 grammes d'écus de six livres rognés
- ◆ 20 904 livres, dans six sacs, en écus de 3 livres (6 968 pièces !)
- ◆ 4 347 francs dans trois sacs, en pièces de 6, 12, 15, 24 et 30 sous
- ◆ 17 820 francs contenus dans 12 sacs d'écus de 5 francs (3 564 pièces !)
- ◆ 2 479 francs contenus dans 2 sacs d'écus de 6 livres
- ◆ 4 650 francs en diverses monnaies de cuivre, billon et en écus

Le total était bien - paraît-il - de 53 000 francs, montant des 18 obligations. Le créancier avait de quoi compter et recompter et aussi de quoi transporter jusqu'à Saint-Etienne ! Un précieux chargement qu'il avait eu bien du mal à se faire payer...

Le désordre des comptes et le trouble de l'opinion

Au-delà de l'aspect anecdotique de l'épisode, on mesure le désordre provoqué sous le Directoire et le Consulat par des manipulations monétaires incohérentes, les changements de monnaie - le passage de la livre au franc et la démonétisation de certaines pièces - et surtout le désordre politique né de la faiblesse de l'Etat et du régime politique - le Directoire - qui laisse ses agents emprunter n'importe comment auprès d'hommes de finances locaux. Ceux-ci, usuriers au petit pied, eurent ensuite bien du mal à se faire rembourser par une administration tatillonne et un receveur humoriste de mauvaise foi. On mesure ici, en effet, la mauvaise foi de l'administration fiscale locale qui, par son attitude, réveille le disciple de Mandrin qui sommeille en chaque Français, traumatisé par des siècles de gabelle et de taille. Lorsque l'Etat est trop faible pour assurer l'équilibre des finances et la régularité des transactions, tout est permis, y compris les scènes burlesques dont l'acte notarié que nous avons utilisé nous a donné la description.

Du désordre des comptes publics naît le trouble des esprits. Le Consulat rétablit l'ordre des finances publiques. Mais cet ordre était aussi celui d'un régime fort et autoritaire qui annonçait que la Révolution, et, avec elle, les espoirs qu'elle avait fait naître, était terminée.

Marie Grange

Bibliographie des oeuvres de Marguerite Gonon : compléments

Nous avons publié, dans le numéro spécial que *Village de Forez* a consacré en 1998 à Marguerite Gonon¹, une bibliographie de ses ouvrages et articles (181 titres recensés). On peut difficilement être complet dans ce domaine et nous faisons alors appel à nos lecteurs pour nous signaler les titres qui nous auraient échappés. L'abbé Raymond Etaix, de la faculté catholique de Lyon, nous a signalé, dans sa lettre du 28 avril 1998, treize titres supplémentaires : huit d'entre eux avaient été publiés dans une bibliographie de 1970 : *Publications de Mlle Gonon*, Institut Pierre Gardette de la faculté catholique de Lyon. Cinq autres sont mentionnés dans la lettre de l'abbé Raymond Etaix.

Nous ajoutons ici ces treize titres à notre liste. Nous les incorporerons ensuite à la bibliographie de Marguerite Gonon lorsque le numéro spécial que nous lui avons consacré sera réédité. Que Raymond Etaix trouve ici nos remerciements. Voici donc les compléments à la bibliographie, classés, comme nous l'avons fait précédemment, par ordre chronologique de publication :

1942

"Index" de : Antoine Duraffour, *Lexique patois-français du parler de Vaux-en-Bugey*, Ain, 1939-1940 (Grenoble, 1941), Grenoble, 1942, 116 p.

1946

"Table des formes anciennes", p. 1079-1184, de J. E. Dufour : *Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais formant le département de la Loire*, Mâcon, Protat, 1946.

1957

"Les dîmes en Forez", *Bulletin de la Diana*, 1957, tome XXXIV, n° 1, p. 24-26.

1960

"La langue forézienne dans les registres audienciers du XIV^{ème} siècle", *Revue de linguistique romane*, 1960, tome XXIV, p. 30-68.

1963

"Quelques mots foréziens recueillis dans les testaments du XV^{ème} siècle", *Revue de linguistique romane*, 1963, tome XXVII, p. 114-118.

1965 ou 1966 ?

Archives départementales de la Loire, Service éducatif : *Le Moyen Age*, documents publiés par Mlle Gonon, 47 p. photocopiées et 4 pl., Saint-Etienne, s. d.

1968

"Noms de métiers en Forez du XII^{ème} au XV^{ème} siècle", *Handelingen Van Het, XXV^{ème} Vlams Filologencongres*, 1968, p. 217-227.

¹ Claude Latta et Noël Gardon : Marguerite Gonon : *Bibliographie dans Marguerite Gonon (1914-1999)*, Montbrison, Village de Forez et O.P.U.S., 1997, p. 42-52.

1970

"Les vendanges du comte de Forez en 1383", *Mélanges offerts à Georges Straka*, Lyon et Strasbourg, 1970, vol. I, p. 441-452.

En collaboration avec L. Malapert : publication du *Glossaire des patois franco-provençaux* d'Antoine Duraffour, Paris, C.N.R.S., 1970, XXXVIII, 718 p.

1971

"Compte rendu" de Sven Andiof : *Les péages des foires de Châlon-sur-Saône*, Göteborg, 1971 dans *Studia néophilologica*, 43, 1971, p. 612-614.

1972

A propos du "triomphe des bergers", Etudes foréziennes, tome 5, 1972, p. 29-34.

1981

"Corps féminin qui tant est tendre...", *Vox romanica*, 40, 1981, p. 121-128.

1988

"Santé et beauté au Moyen Age en Forez", *Espaces romans*, études offertes à G. Tuillon, Grenoble, 1988, p. 128-132.

*

**

Raymond Etaix nous signale aussi "que [Marguerite Gonon] a terminé le *Dictionnaire topographique du Rhône*, lequel est déposé aux archives départementales du Rhône" et "qu'elle regrettait vivement qu'il ne soit pas imprimé."

Enfin nous publierons en 2000, dans un numéro spécial de *Village de Forez*, le texte d'un entretien que Marguerite Gonon avait accordé dans les années 1980 à Antoine Cuisinier sur son action dans la Résistance. Antoine Cuisinier a assuré la transcription, la présentation et l'annotation de ce texte qui avait été enregistré avec, naturellement, la permission de Marguerite Gonon. Ce sera un événement. Vous trouverez un bulletin de souscription dans un prochain numéro de la revue et... vous pourrez ajouter le titre à la bibliographie !

C. L.

René Berchoud (1931-1999)

Notre ami René Berchoud est mort, au seuil de l'été, le 21 juin 1999. Originaire de Tarare (Rhône), il était ancien élève de l'E.N.S.E.T. (Ecole normale supérieure de l'enseignement technique). Professeur de lettres à Besançon, puis à Bagnols-sur-Cèze et enfin au collège de Feurs, il était à la fois un enseignant à l'extraordinaire rayonnement personnel, un militant passionné d'éducation populaire et un historien.

René Berchoud avait la passion de la littérature, de la poésie et du théâtre et savait la faire partager à ses élèves. Connaissant tout Hugo, il avait donné une étude sur Inès de Castro, personnage qu'il affectionnait et qui lui paraissait être au cœur du mystère hugolien. A Néronde, il s'intéressa au "patois" forézien (le franco-provençal) et, stimulé par les conseils de Marguerite Gonon, consacra un mémoire de D.E.A. au patois de Néronde, soutenu à l'institut Pierre-Gardette de la faculté catholique de Lyon. Il était devenu membre de la Diana et de *Village de Forez*. Le bicentenaire de 1989 fut, pour lui, l'occasion d'étudier la Révolution à Néronde et dans les "monts du matin", et de se pencher sur le personnage de Javogues et le mythe qu'il a engendré. Il publia aussi, avec l'aide de ses élèves ainsi plongés dans les archives, les registres de délibération du conseil municipal de Feurs pendant la Révolution. C'est à l'occasion du Bicentenaire que nous avons fait connaissance et lié amitié : une conférence faite en commun "devant les jacobins de Balbigny" - la formule, bien sûr, était de lui - nous avait réunis et nous avons eu droit, chacun, à un bouquet tricolore...

Militant politique, membre du P.C. à partir des années 1960, syndicaliste - puis détaché de l'action politique "institutionnelle" - René Berchoud croyait surtout que l'on peut "changer la vie" par l'éducation populaire et l'action culturelle. Avec son épouse Micheline, il anima à Besançon le C.C.P.P.O. (Centre Culturel Populaire de Palente-les-Orchamps) dont l'action, menée dans le climat de l'affaire Lip, a laissé un souvenir mythique : Henri Guillemin, Chris Marker, Patrice Chéreau, furent alors au rendez-vous de cette extraordinaire aventure intellectuelle, menée par les habitants eux-mêmes. Passionné de théâtre, auteur à ses heures, René Berchoud a créé à Bagnols-sur-Cèze le groupe théâtral "ça ira" qui présenta, en 1975, *L'Abominable Victor Hugo*. A Néronde, enfin, il fut à l'origine de l'A.D.N. (Association des Amis de Néronde) et de la revue *Jarnicoton* qui existe depuis plus de dix ans et qui s'intéresse à l'histoire locale, au patois, et à l'animation de son village. La "fête à l'ancienne" était l'occasion de réunir les gens ; le patois de recueillir une mémoire paysanne et ouvrière - celle, par exemple, des tisseurs de Néronde ou de Bussières - et de restituer leur histoire à des hommes et des femmes qui n'avaient pas forcément conscience d'en être les héritiers. Il avait été aussi le maître d'œuvre de la restauration, avec l'aide d'étudiants venus de Belgique, de la chapelle de Néronde et de l'aménagement du musée du cuvage Vignon.

Ses écrits avaient du style, le sens de la formule : à le lire on entendait sa voix. Au-delà, il y avait l'homme, refusant les conventions et les faux-semblants, privilégiant les qualités du cœur, sensible à l'amitié, généreux de son temps et de son admiration, aimant rire, cultivant avec tendresse et originalité l'art d'être grand-père, capable d'aider les autres, de les pousser à donner le meilleur d'eux-mêmes et capable de bonnes colères

face à l'injustice ou à la bêtise. Il aimait aussi être un bon ouvrier, s'occuper de ses abeilles, fabriquer son hydromel, faire son jardin... On avait l'impression qu'il avait eu plusieurs vies : dans chacune d'entre elles, il avait suscité des amitiés et provoqué des attachements qui témoignaient de ce qu'il avait lui-même donné - et donc reçu en retour. Chercheur d'absolu, revenu à une foi qui secouait les hiérarchies trop frileuses et les langages trop sulpiciens, il était engagé ces dernières années, dans une quête spirituelle profonde, qui n'allait pas sans doutes et sans déchirements, et qui l'avait conduit à Compostelle.

René Berchoud était d'abord un *utopiste* au meilleur sens du terme, avec des projets qui pouvaient d'abord paraître complètement fous - mais il les réalisait.

Je suis fier d'avoir été son ami, heureux de relire les lettres qu'il m'a envoyées, d'avoir fait visiter avec lui Montbrison aux Nérondois qui avaient été reçus au Centre Social, d'avoir participé à la « reconstitution » - assez folklorique - de la bataille de Salvizinet, de lui avoir fait aimer Champagnac-la-Noaille comme il m'avait fait aimer Néronde. Comme il va nous manquer et comme il nous manque déjà...

A Micheline et à ses enfants nous disons notre amitié et notre affection.

Claude Latta

Bibliographie

René Berchoud, outre de très nombreux articles dans *Jarnicoton*, dont la recension devra être faite, a publié :

- ♦ *Le patois de Néronde*, mémoire de DEA, 1985.
- ♦ *Le Labyrinthe Inès de Castro*, dans *G comme Hugo*, textes réunis par Antoine Court et Roger Bellet, Saint-Etienne, Publications de l'Université et du C.I.E.R.E.C., 1987, p. 59-82.
- ♦ *La Révolution à Néronde et dans les montagnes du matin*, 2 vol., Feurs, Claude Bussy éditions, 1989.
- ♦ *La Terreur à Saint-Just-la-Pendue*, dans *La Révolution en Forez*, Actes du colloque du 7 octobre 1989, Montbrison, Village de Forez et comité montbrisonnais du bicentenaire de la Révolution française, 1989, p. 67-73.
- ♦ *Javogues et son image dans la mémoire collective de la région de Feurs*, Feurs, collège du Palais, br., 1989, 20 p.
- ♦ *La Révolution à Feurs, documents des Archives municipales*, Feurs, collège du Palais, 1989, 193 p.
- ♦ *Les canettes de Jérôme Roquet par Louis-Etienne Blanc*, présentation, textes choisis et commentaires de René Berchoud et de Claude et Danièle Latta, Néronde, Association de Amis de Néronde, 1997, 117 p.
- ♦ *Marguerite Gonon et Néronde* dans *Marguerite Gonon (1914-1996)*, Montbrison, Village de Forez, 1997, p. 37-40.